

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/11/2021

Dossier complet le :

06/11/2021

N° d'enregistrement :

2021-0250

1. Intitulé du projet

Requalification du Centre-Bourg 2 de Vendeville

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Préno

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Vendeville

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne

Ludovic PROISY, Maire

RCS / SIRET

2 1 5 9 0 6 0 9 0 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité Territoriale - Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39° Projets soumis à une étude d'impact prévue par le schéma de cohérence territoriale en application de l'article L. 122-1-5 du code de l'urbanisme.	Aménagement et création de nouveaux équipements publics Surface de plancher créée 1 980.10 m2 sur une surface d'assiette de terrain de 16 907 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition d'une ancienne friche commerciale et construction et aménagement de nouveaux équipements publics à savoir :

- Salle Multisports
- Boulodrome
- Terrain Multisports
- Salle Polyvalente des associations
- Accueil périscolaire/Ecole d'Arts Plastiques
- stationnement ouvert au public (70 places)

4.2 Objectifs du projet

La Commune a, depuis plusieurs mois, engagé une réflexion sur le projet de requalification du Centre Bourg et de la Zone du Courbillon dans la perspective de créer à terme un pôle attractif de ce secteur et de rendre cet espace public plus qualitatif, ouvert et lisible.

Le centre bourg actuel (secteur 1) situé autour de la Mairie et des écoles, même réorganisé, dispose d'une emprise au sol insuffisante et, par conséquent, ne permet pas l'intégration de l'ensemble du programme des travaux envisagés.

C'est la raison pour laquelle il est prévu de développer les équipements communaux sur la zone située à proximité immédiate (Secteur 2) qui constituerait une extension du centre bourg. Il s'agit d'une ancienne friche commerciale abandonnée sur laquelle subsistent des bâtiments dégradés, appelés à être démolis. D'après la base de données BASOL, aucun risque en matière de pollution du sol et risques technologiques n'existe sur cette zone.

Le secteur 2 constitue, comme il a été dit, un espace délaissé. L'objectif consiste à renouer cet espace limitrophe au centre bourg (secteur 1) afin de pouvoir répartir également les équipements et services sur la commune. Cette zone dispose d'un avantage : elle est facilement accessible depuis le centre bourg actuel et le tissu urbain y est plus lâche. Elle est desservie par deux voies : la rue du Fort et le chemin du Buet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront tout d'abord dans une première phase en la démolition de l'ancienne friche commerciale toujours présente sur l'une des deux parcelles visées par la procédure de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire (Section AD 92).

Ils consisteront dans une seconde phase en la construction et l'aménagement de nouveaux équipements publics sur les deux parcelles :

- Salle Multisports
- Boulodrome
- Terrain Multisports
- Salle Polyvalente des associations
- Accueil périscolaire/Ecole d'Arts Plastiques

La troisième phase consistera en l'intégration de ces aménagements dans un espace public verdoyant et ouvert cerclé d'une nouvelle voie à sens unique permettant de desservir l'ensemble des équipements projetés ainsi qu'un parking à destination des usagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation du projet, il est prévu dans l'ensemble de ce secteur 2 du centre-bourg,

- L'accueil journalier (5/7 jours) d'enfants avant et après les heures de classe en accueil périscolaire lors des périodes scolaires,
- L'accueil journalier d'enfants (5/7 jours) d'enfants entre 2 et 14 ans toute la journée lors des périodes de vacances scolaires dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement
- L'accueil journalier (5/7 jours) de classe des écoles maternelles et élémentaires pour la pratique de l'éducation physique et sportive au sein de la salle multisports
- L'accueil hebdomadaire des différentes associations et activités municipales au sein de la salle polyvalente et de la salle multisports
- L'accueil hebdomadaire des adhérents de l'école d'arts plastiques
- L'utilisation quotidienne par les usagers et associations du terrain multisports et du boulodrome
- L'utilisation quotidienne par véhicules motorisés de la voie nouvelle à sens unique et du parking attenant

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis Déclaration d'Utilité Publique et d'Enquête Parcelaire en vue d'expropriation dans le cadre de la procédure d'acquisition des parcelles concernées.

Par ailleurs, une convention a été signée avec l'Etablissement Public Foncier pour qu'il puisse assurer le portage foncier de l'opération ac

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment d'accueil périscolaire/Ecole d'Arts	321.74 m2
Plastiques	189.83 m2
Salle polyvalente	1369.62 m2
des associations Salle	98.92 m2
Multisports	
Boulodrome	
Total	1980.11 m2
	11.71 %

Total

ratio surface planchée créée/terrain

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)

d'implantation

Rue du fort
& Chemin du
Buet
59175Vendeville

Coordonnées géographiques

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 3° 0 8' 0 2" Lat. 5 0 ° 5 7' 4 0 " 0 06

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Vendeville

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2ème échéance, approuvé par le préfet du Nord le 08 décembre 2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×	<input type="checkbox"/>	Couvert par un Plan d'Exposition aux Risques (PER) de Mouvements de Terrain approuvé par arrêté préfectoral du 17 février 1992
Dans un site ou sur des sols pollués ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	×	<input type="checkbox"/>	A proximité des zones de protection des champs captants dans le projet de PLUI2 métropolitain arrêté le 15 décembre 2017
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque lié à la présence de cavités souterraines utilisées pour l'exploitation de la craie, encore appelées "catiches". Couvert par un PERmouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Projet situé en bordure de l'autoroute A1
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Projet situé en bordure de l'autoroute A1. D'après les préconisation de notre étude environnementale, il est envisagé une isolation acoustique de tous les bâtiments. Par ailleurs, il faut noter qu'un mur antibruit est installé depuis 2014 en bordure de l'A1. Le site du projet est concerné par cette installation déjà existante.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de prendre en compte le double enjeu de protection et d'alimentation des nappes phréatiques, il est envisagé l'aménagement d'un parking drainant, un mécanisme d'infiltration de l'eau de pluie, et un système de récolte de l'eau pluvial sur les bâtiments projetés.

Une analyse environnementale globale du site a été faite (joint au cerfa). Cette analyse conclue en page 24 que «D'après la base de données BASOL, il existe un site pollué sur la commune – ETSWATTEL –NPC5952208– Ancien chantier de récupération de véhicule. Aucun risque ne concerne la zone de projet. L'entreprise est située de l'autre côté de l'autoroute A1.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, il n'est pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale dans la mesure où

il permet de requalifier qualitativement un espace actuellement en friche qui aujourd'hui cause des nuisances aux riverains (notamment par de nombreux squats). En outre, par les surfaces d'espaces verts projetées, il permettra à la population de profiter d'un cadre agréable et accueillant. Par ailleurs, la surface de plancher créée demeure raisonnable puisqu'elle n'excède pas 1 980.1 m²

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Vendeville

le, 25 juin 2021

Signature







plan masse paysager
et repères photos

DATE / 30.11.2018

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"

Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution



1 Plan Masse implantation
Ech : 1 : 750

DATE / 02.11.2021

Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.

Plan général d'implantation

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"

Chemin du buet - 24 juin 2021





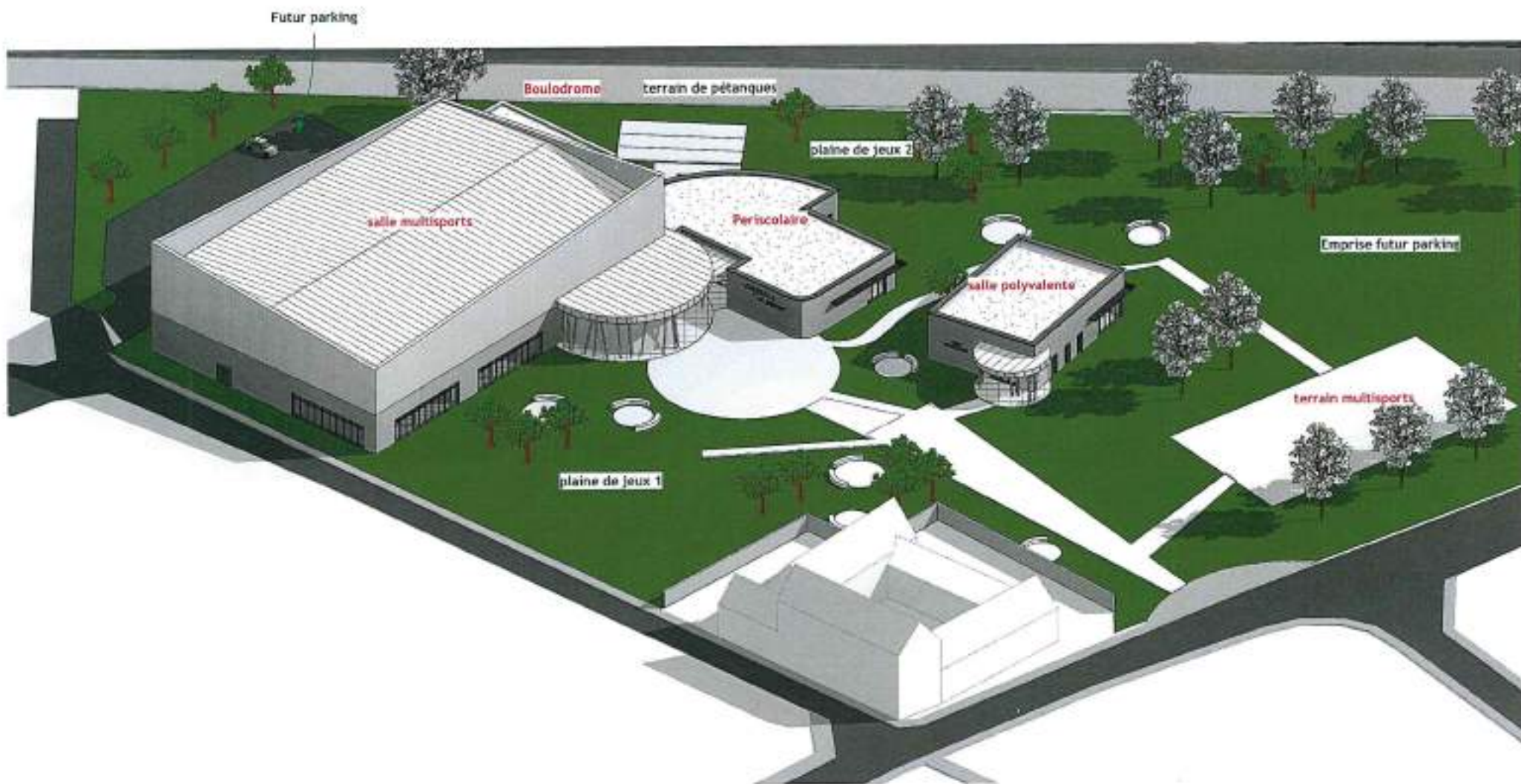
Rue du Fort Vendeville - 24 juin 2021



Rue du fort Vendeville - 24 juin 2021



Rue du fort Vendeville - 24 juin 2021

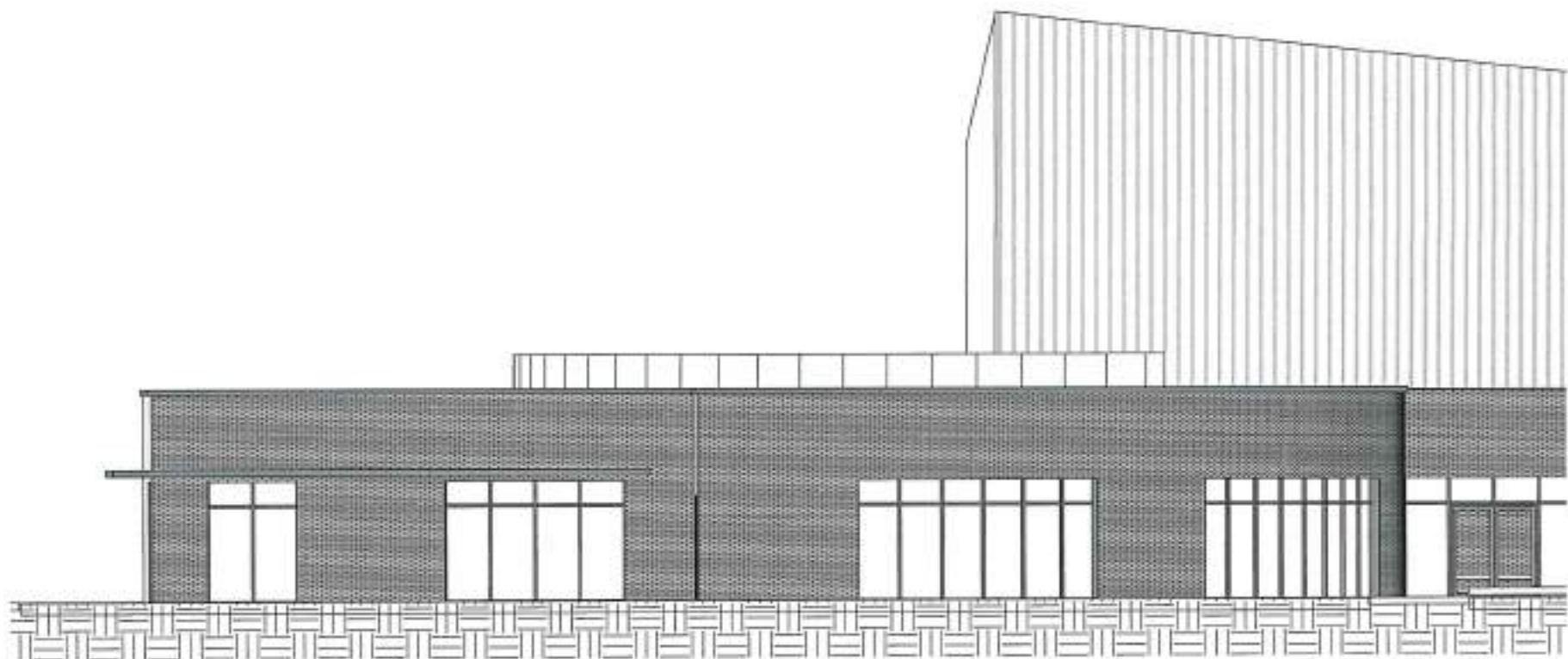


Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.

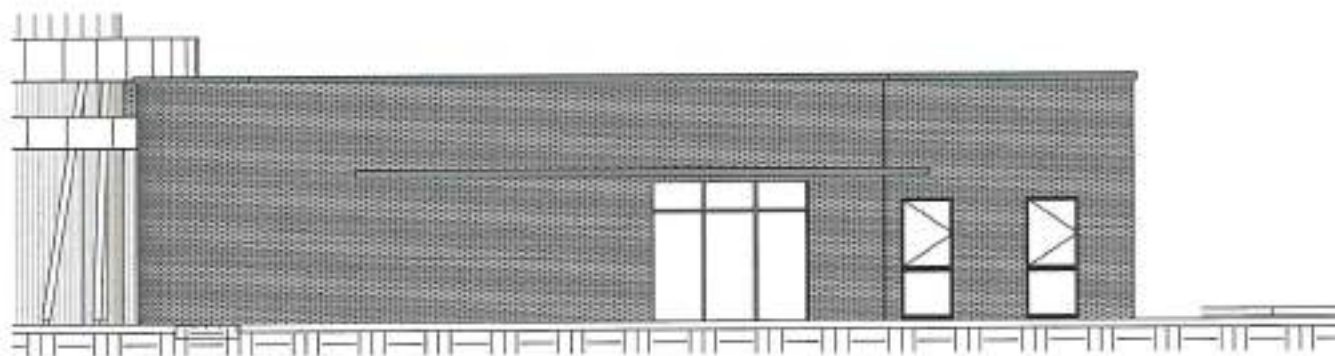
PLANS ET FACADES

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"

DATE / 08.04.2021

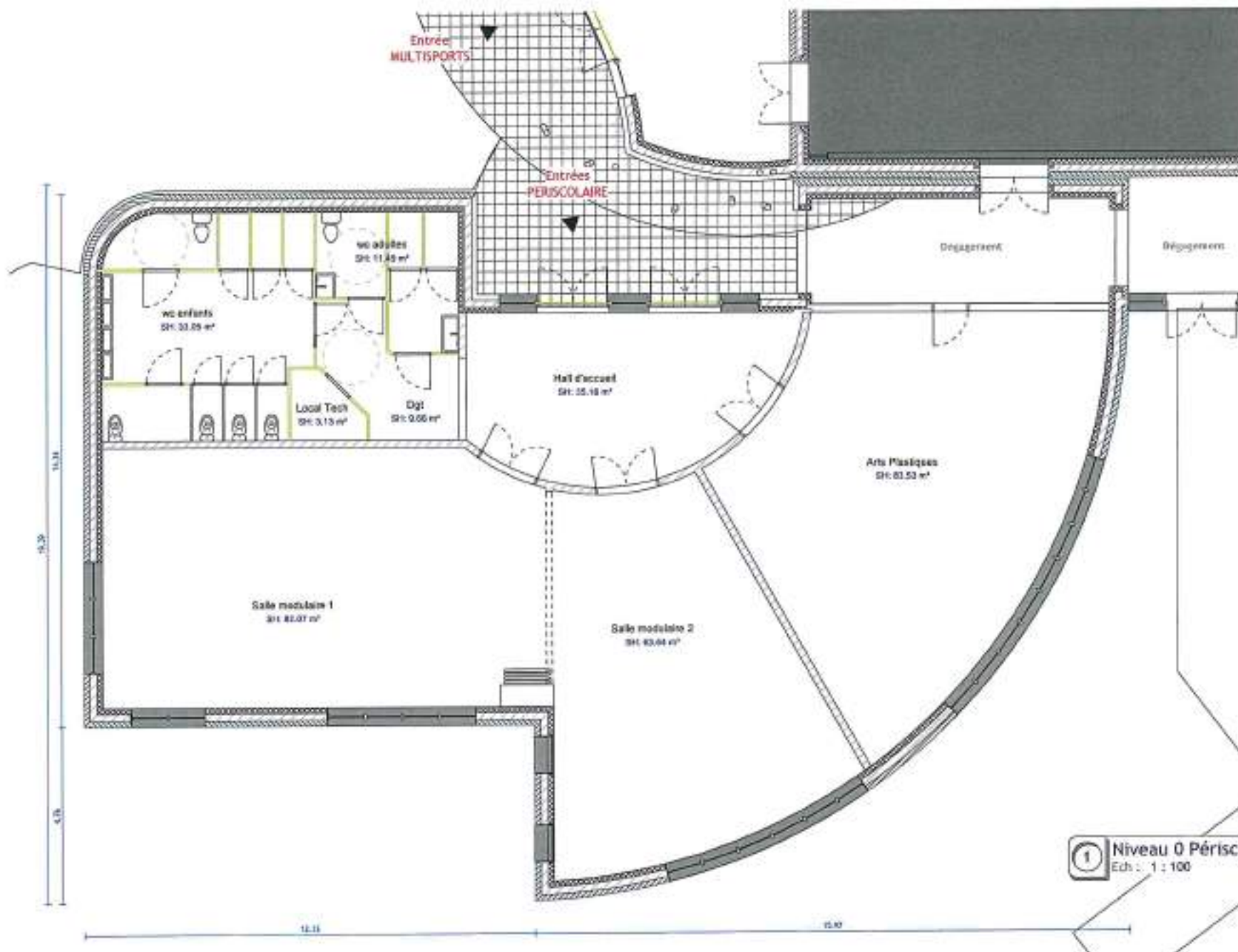


① Elévation 9 - Periscolaire
Ech : 1 : 100



② Elévation 12 - Periscolaire
Ech : 1 : 100

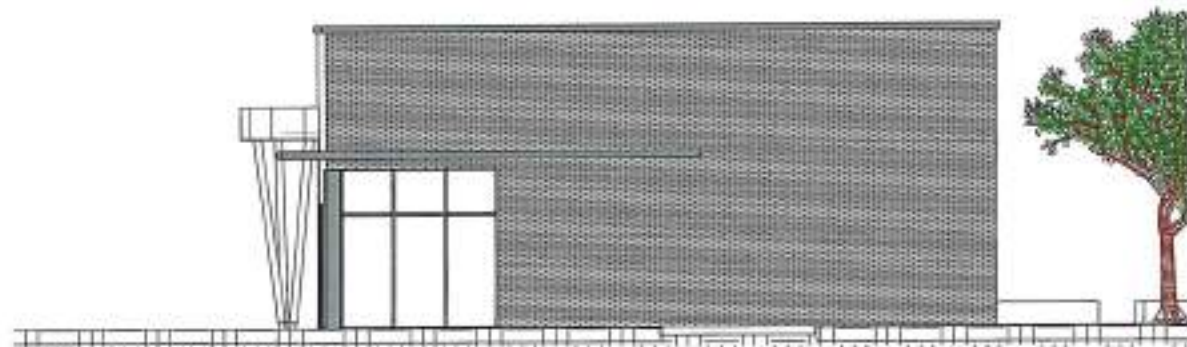
DATE / 08.04.2021



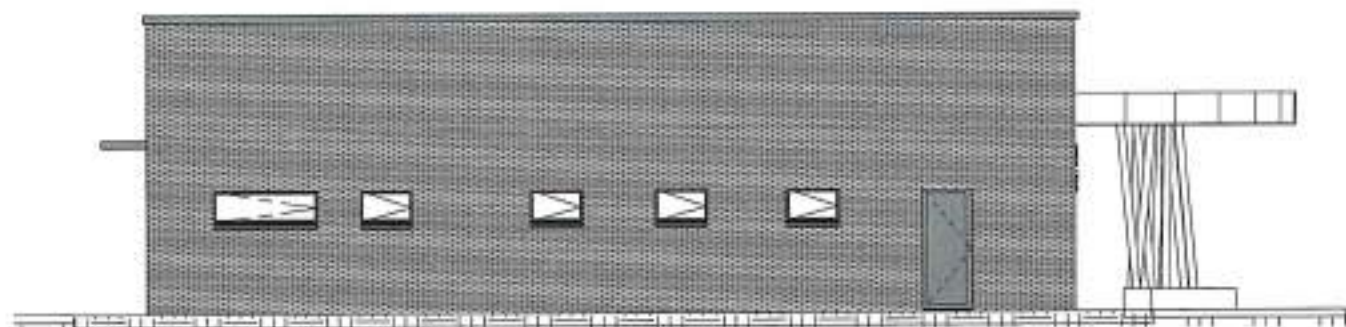
DATE / 08.04.2021

Halles des arts (bat.Persicolaire) VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"

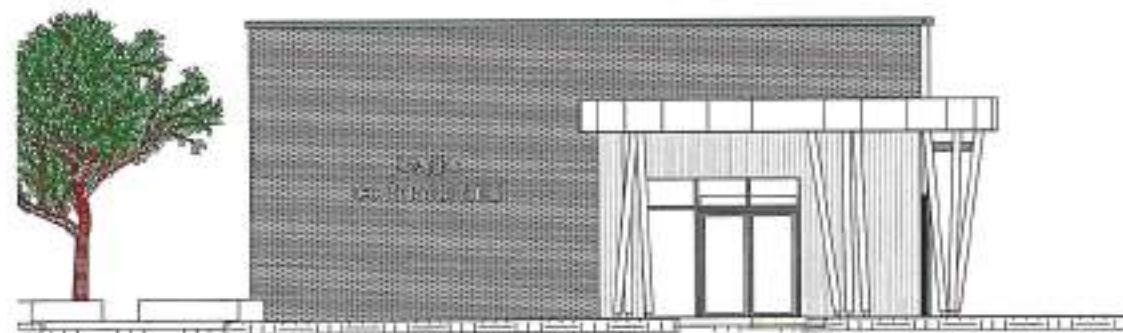
Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.



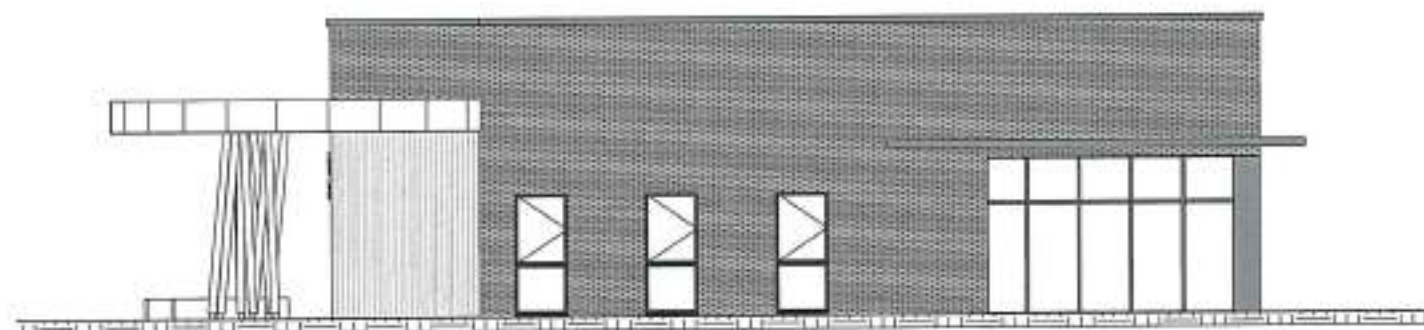
3 Élévation 19 - a
Ech : 1 : 100



4 Élévation 20 - a
Ech : 1 : 100



1 Élévation 17 - a
Ech : 1 : 100



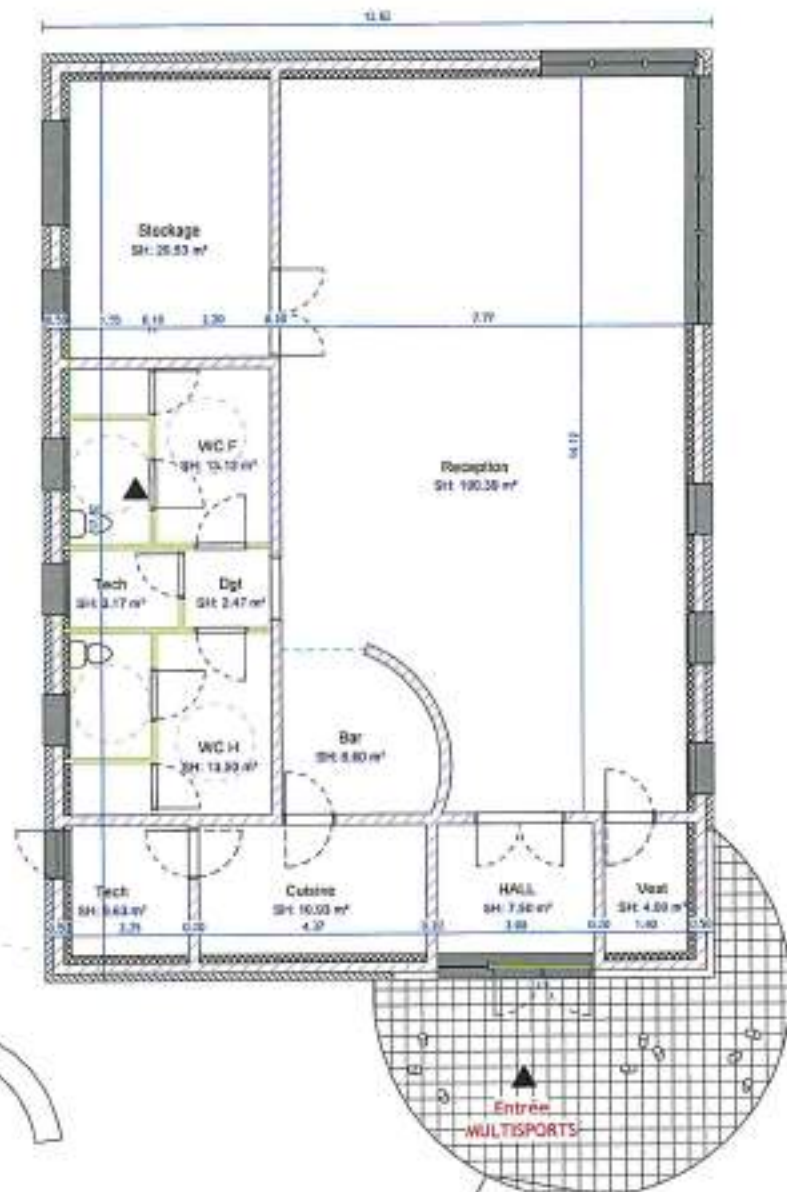
2 Élévation 18 - a
Ech : 1 : 100

Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.

DATE / 08.04.2021

Salle polyvalente et associations

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"

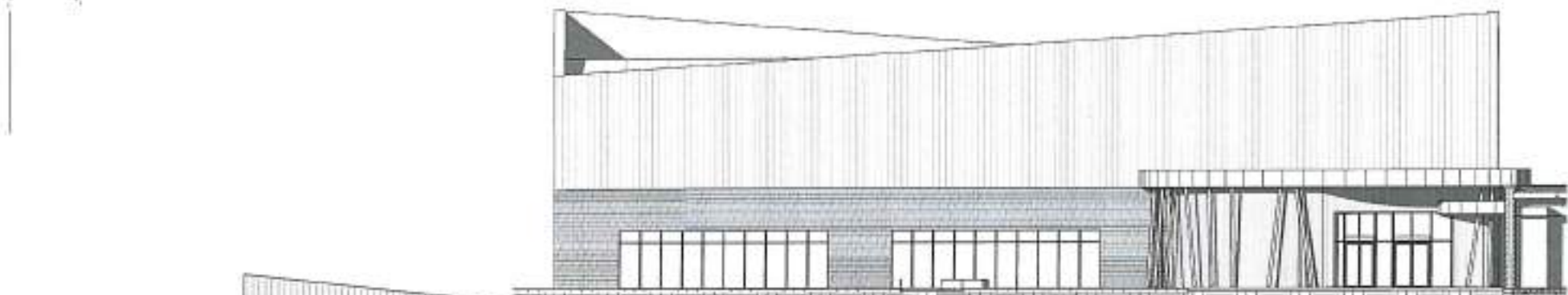


1 Niveau 0 Salle Poly et asso
Ech : 1 : 100

DATE / 08.04.2021

Salle polyvalente et associations VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"

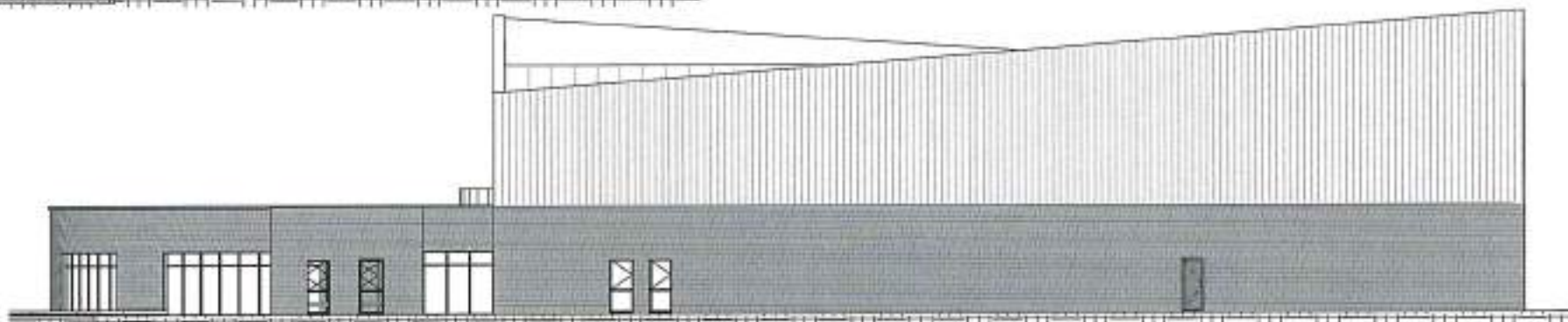
Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.



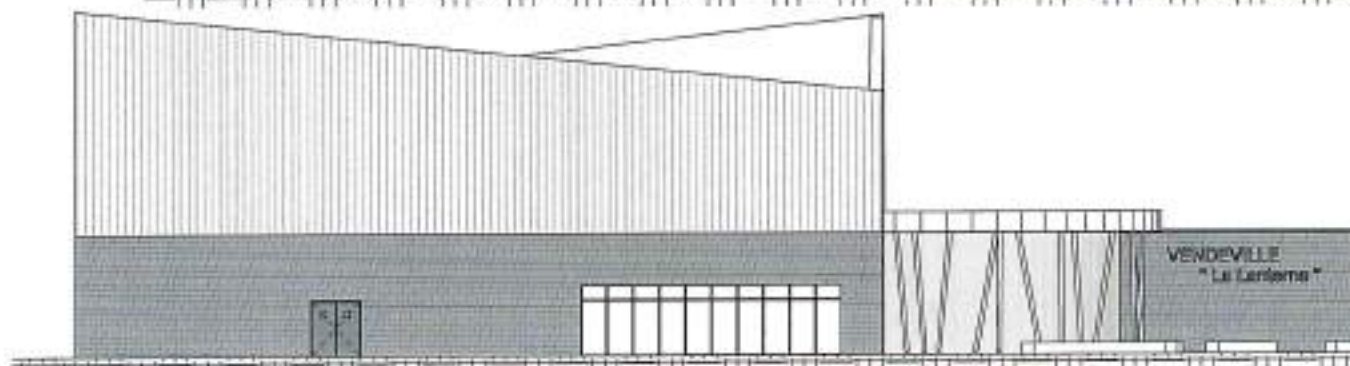
1 Elévation 13 - a
Ech : 1 : 200



2 Elévation 14 - a
Ech : 1 : 200



3 Elévation 15 - a
Ech : 1 : 200



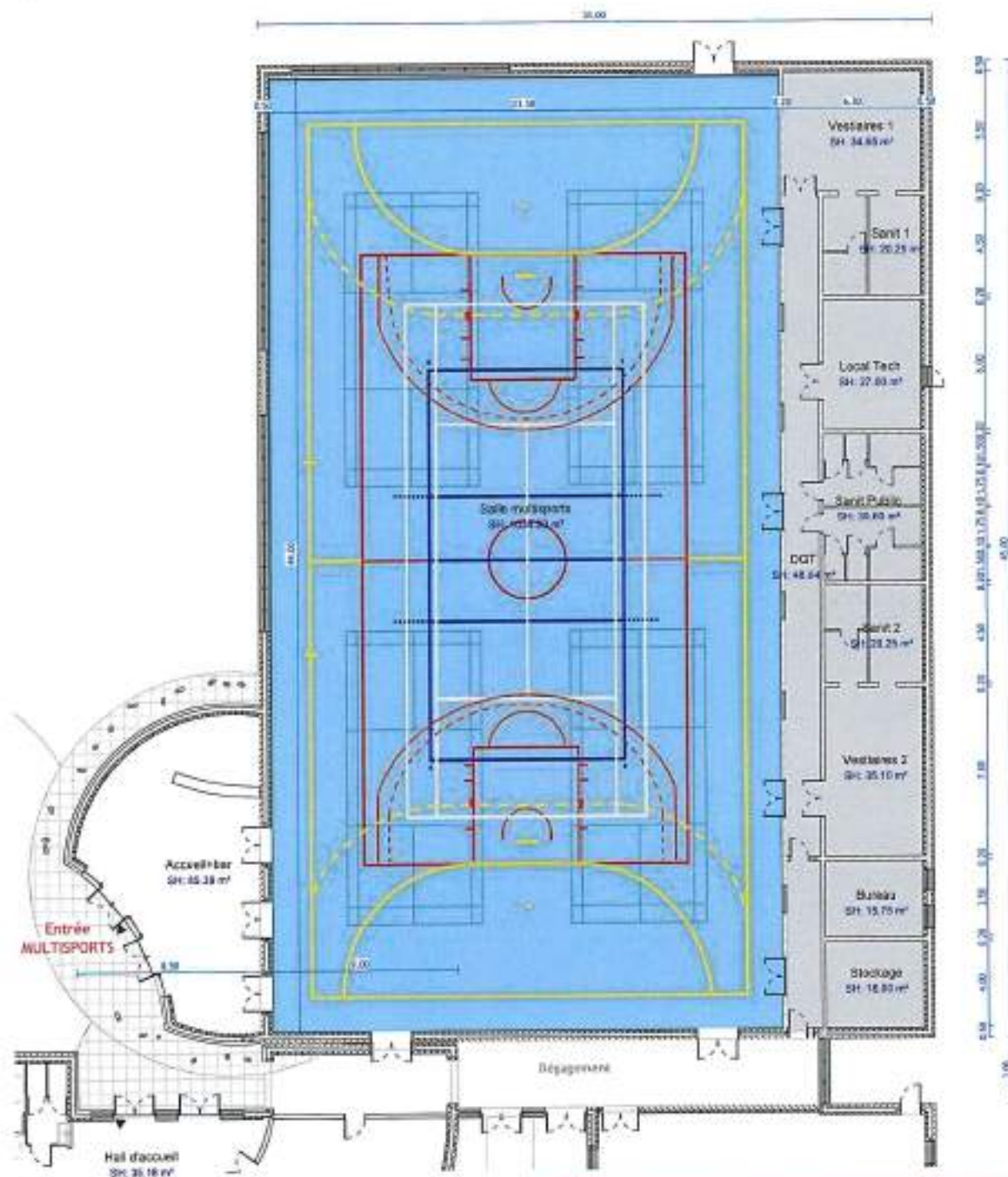
4 Elévation 16 - a
Ech : 1 : 200

DATE / 08.04.2021

Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.

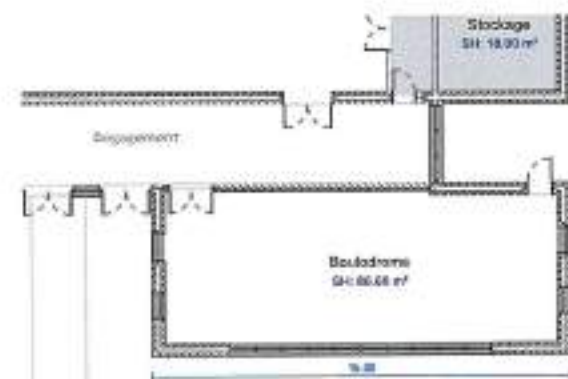
Salle multisports

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"



Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.

Salle multisports - boulodrome



2 Niveau 0 Boulodrome
Ech : 1 : 200

1 Niveau 0 Salle Multisports
Ech : 1 : 200

DATE / 08.04.2021

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"



① Plan Masse cadastre
Ech : 1 : 2000

DATE / 08.04.2021

Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.

Parcellaire

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"



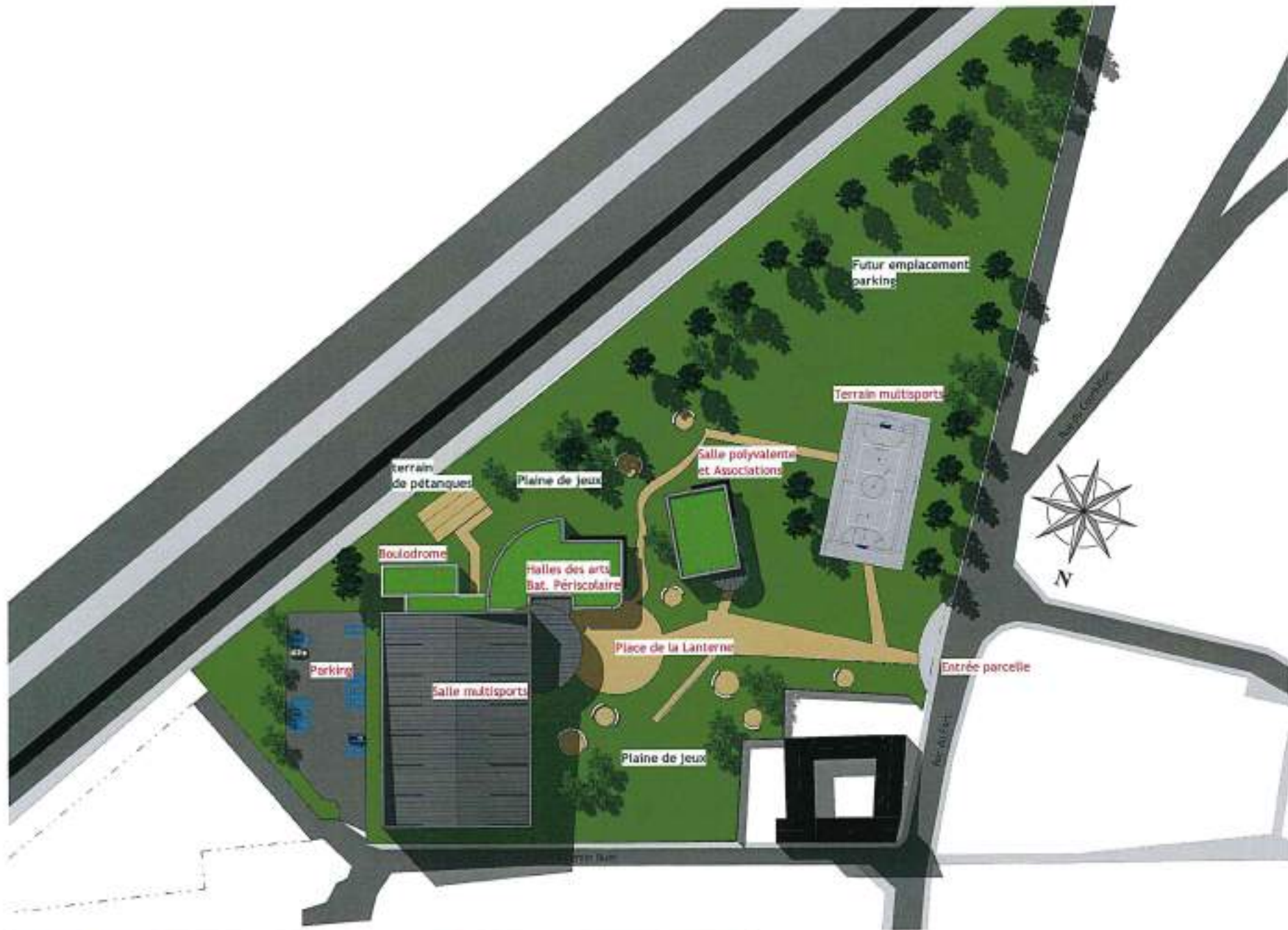
1 Plan Masse implantation
Ech : 1 : 750

DATE / 08.04.2021

Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.

Plan général d'implantation

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"



① Plan Masse paysager
Ech : 1 : 750

plan masse paysager

DATE / 08.04.2021

VENDEVILLE centre bourg "La lanterne"

Illustrations non contractuelles. Ceci n'est pas un plan d'exécution.

Bouloirsonte	86.60 m ²
Degt.	12.32 m ²
	98.92 m ²
	98.92 m ²

Périscolaire

Salle modulaire 1	82.07 m ²
Salle modulaire 2	63.64 m ²
Salle modulaire 1	Pièce superflue
we enfants	33.05 m ²
we adultes	11.49 m ²
Hall d'accueil	35.18 m ²
Dgt	9.66 m ²
Local Tech	3.13 m ²
Arts Plastiques	83.53 m ²

321.74 m²

Périscolaire 321.74 m²

Salle Multisports

Salle multisports	1034.00 m ²
Accueil-bar	85.38 m ²
Vestiaires 1	34.65 m ²
Sanit 1	20.25 m ²
Local Tech	27.00 m ²
Bureau	15.75 m ²

Stockage	18.00 m ²
Vestiaires 2	35.10 m ²
Sanit Public	30.60 m ²
Sanit 2	20.25 m ²
DGT	48.64 m ²

1369.62 m²

Salle Multisports 1369.62 m²

Salle Polyvalente

Reception	100.39 m ²
Vest	4.00 m ²
HALL	7.50 m ²
Bar	8.60 m ²
Stockage	20.53 m ²
Tech	5.63 m ²
WC H	13.50 m ²
WC F	13.12 m ²
Tech	3.17 m ²
Dgt	2.47 m ²
Cuisine	10.93 m ²

189.83 m²

Salle Polyvalente 189.83 m²

1980.10 m²

INTENTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

- *Intentions architecturales*

Le projet a pour ambition d'utiliser des matériaux locaux, avec si possible un faible impact carbone. La brique de parement sera donc employée sur l'ensemble des équipements. Il s'agit d'un matériau pérenne et caractéristique de l'identité régionale.

Un matériau, tel que le bois, pour être utilisé pour faire référence à la démarche environnementale qui sera mise en place sur le projet. Il sera privilégié sur les espaces et façades marquant l'entrée de chaque équipement. L'objectif est de retrouver ce même matériau sur chaque bâtiment afin que leur lecture soit simple et intuitive pour chaque usager. En effet, la zone a vocation à accueillir un public intergénérationnel.

Les surfaces vitrées des bâtiments valoriseront les vues sur le paysage ainsi que les apports solaires naturels.

L'objectif est de traiter les équipements de la zone de façon homogène et cohérente, sans emprunter une multitude d'architecture. La volumétrie de chaque bâti donnera la spécification de l'équipement et les matériaux auront la capacité d'unifier le traitement architectural de la zone.

Afin de traiter les hauts volumes de la salle des sports, il pourra être envisagé du polycarbonate et/ou bardage afin d'apporter la lumière naturelle nécessaire à l'usage sans éblouissement.

Les bâtiments intégreront dans leur conception architecturale des protections solaires extérieures afin de garantir un confort hygrothermique aux futurs usagers.

Des isolants biosourcés ou à faible impact carbone seront privilégiés. Le système constructif pourra être envisagé en bois (ossature, élévations...) si compatible avec la typologie d'équipements. Cette filière sèche a un faible impact carbone et permet une évolutivité du bâtiment, contrairement à une conception en maçonnerie.

Il est proposé des toitures terrasses qui pourront être végétalisées. En effet, ce procédé participera à l'intégration des équipements dans le paysage, notamment pour les locaux en R+1 ayant vue sur les autres bâtiments. Dans le cadre de la démarche environnementale, les toitures terrasses favoriseront la gestion des eaux pluviales.

Concernant les revêtements intérieurs de chaque équipement, seront privilégiés les produits à faible émission de COV. Ils seront définis et adaptés à chaque typologie d'usage : crèche (sol souple), salle de sport (sol spécifique), salle association, bureaux...

Concernant la performance énergétique des équipements, le niveau RT2012 sera à respecter à minima (à voir pour l'atteinte d'un Bbio-10% en base). Du fait d'un phasage de la construction des équipements, les systèmes de chauffage et de ventilation seront indépendants à chaque bâtiment en base. Cependant, il pourra être envisagé ou anticipé la mutualisation du local de production de chaleur à l'échelle du centre-bourg 2. La production pourrait uniquement à base d'énergies renouvelables (biomasse ? solaire thermique ou photovoltaïque ? géothermie ?).

Le projet d'aménagement du centre-bourg 2 s'intégrera dans une démarche environnementale.

- *Intentions paysagères*

L'accroche sur la rue du Fort est volontairement dynamique pour créer une dilatation naturelle de l'espace public marqué et séquencé par les aménagements paysagers et le mobilier à destination des usagers. En effet, l'aménagement intérieur du centre-bourg 2 sera réservé au piéton. Il sera accessible depuis la rue du fort et depuis les espaces de stationnement (dont chemin Buet) par des cheminements secondaires.

Les cheminements seront réalisés pour être accessibles à tous (respect de la réglementation en vigueur). Il pourra être envisagé un sable stabilisé ou un béton désactivé.

Les essences plantées seront régionales et facile d'entretien (ex. prairies fleuries, gramiènes, viornes colorées, pelouses, eulalie, canche cespiteuse...). Le traitement paysager permettra de jouer sur les hauteurs et les textures, afin de rendre le parcours également pédagogique et de créer des paysages vivants. Quelques arbres seront plantés afin d'apporter ombre et intimité aux équipements et usagers (Erable champêtre, chêne pédonculé, bourdaines, cornouillers...).

Le mobilier urbain participera à la délimitation des espaces ainsi que la topographie du site (butte naturelle ou à créer). L'éclairage permettra de respecter l'éclairage extérieur minimal pour le cheminement des piétons. Des plots mobiles permettront la gestion du trafic sur la zone. Le mobilier choisi sera en cohérence avec celui existant sur la commune de Vendeville. La clôture de l'espace extérieur de la crèche s'intégrera dans les aménagements paysagers prévus.

La voirie réservée aux véhicules (parking) sera en enrobé. Les places de stationnement pourront être envisagées en dalle engazonnées plantées afin de faciliter la gestion des eaux pluviales et d'intégrer les parkings dans le paysage.

Une cohérence avec le projet du centre-bourg 1 pourra être recherchée sur le traitement des espaces extérieurs.



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mission de programmation du centre bourg à Vendeville

Analyse Environnementale du Site

Maître d'ouvrage :

Ville de Vendeville
79 rue de Seclin
59 175 Vendeville

Tél. 03.20.16.84.84
Fax. 03.20.16.84.85

Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage :



TW Ingénierie, Conseil et réseaux

13 ZAC DU CHEVALEMENT
59 286 Roost-Warendin
☎ 03 27 97 81 60 ☎ 03 27 91 82 99
✉ adelaide.debus@tw-ingenierie.com
dubar@tw-ingenierie.com

Roost-Warendin, le 29 mai 2017 – Ind B
N/Référence : CM-003-2016 - AMO Centre-bourg Vendeville

Ce document comporte 61 pages

Bureau d'études - Bâtiment et Process

TW INGÉNIERIE SAS au capital de 30 000 Euros - N°S IREN : 479 447 831 - N°SIRET : 479 447 831 00039
Adresse de correspondance : ZAC du Chevalement - BP 90614 - 59506 DOUAI Cedex
Tél. : +33 (0)3 27 97 81 60 - Fax : +33 (0)3 27 91 82 99 - contact@tw-ingenierie.com - www.tw-ingenierie.com
Siège Social : ZAC du Chevalement - 59286 Roost-Warendin

Sommaire

1.	Introduction	4
2.	Présentation du projet.....	5
2.1.	Présentation générale	5
2.2.	Vue des bâtiments faisant partie de l'étude :	6
2.2.1.	La Mairie	6
2.2.2.	La salle Paul BUISINE et la salle d'arts plastiques	6
2.2.3.	Le bâtiment Stockage et la Chaufferie	6
2.2.4.	L'Accueil Périscolaire.....	7
2.2.5.	L'école maternelle en rdc et le restaurant scolaire à l'étage	7
2.2.6.	L'école primaire et la garderie	7
2.2.7.	La bibliothèque	7
2.2.8.	L'ancien site d'activités	8
3.	Situation de la parcelle.....	9
3.1.	Présentation générale de la commune.....	9
3.1.1.	Données administratives	10
3.1.2.	Données géographiques.....	10
3.2.	Présentation de la parcelle	11
3.2.1.	Situation géographique.....	11
3.2.2.	Environnement immédiat.....	14
3.2.3.	Données météorologiques.....	15
3.2.3.1.	Le vent.....	15
3.2.3.2.	La pluviométrie.....	16
3.2.3.3.	L'ensoleillement.....	17
3.2.3.4.	Les températures.....	17
3.2.4.	Contexte réglementaire	20
3.2.4.1.	Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille Métropole	20
3.2.4.2.	Le PLU de la Métropole Européenne de Lille.....	20
4.	Thématiques environnementales.....	22
4.1.	Les compartiments environnementaux.....	22
4.1.1.	Le sol	22
4.1.1.1.	Géographie physique.....	22
4.1.1.2.	Les risques géologiques	22
L'eau 26		
4.1.1.3.	Gestion de l'eau	26
4.1.1.4.	Qualité de l'eau	29
4.1.1.5.	Les risques hydrologiques	30
4.1.2.	L'air	33
4.1.2.1.	La qualité de l'air.....	33
4.1.2.2.	La pollution atmosphérique.....	33
4.2.	Les ressources naturelles et énergétiques.....	34

4.2.1.	Les ressources naturelles et renouvelables	34
4.2.1.1.	Potentiel solaire	34
4.2.1.2.	Potentiel éolien	35
4.2.1.3.	Potentiel géothermique	35
4.2.2.	Les ressources énergétiques.....	37
4.2.2.1.	Gaz.....	37
4.2.2.2.	Réseau chaleur / froid.....	37
4.2.2.3.	Electricité	37
4.3.	La biodiversité du site.....	38
4.3.1.	Les milieux naturels	38
4.3.2.	Le paysage	39
4.3.3.	Occupation du sol et l'environnement bâti.....	43
4.4.	Les éléments qui structurent le territoire.....	44
4.5.1.	Les commerces	45
4.5.2.	Les services de proximité	46
4.6.	Les déplacements.....	48
4.6.1.	Les axes routiers	48
4.6.2.	Nuisances acoustiques.....	49
4.6.3.	Les transports	50
4.6.3.1.	Transports en commun.....	50
4.6.3.2.	Mobilités douces	53
4.6.3.3.	Stationnements sur le site.....	54
5.	Synthèse.....	58

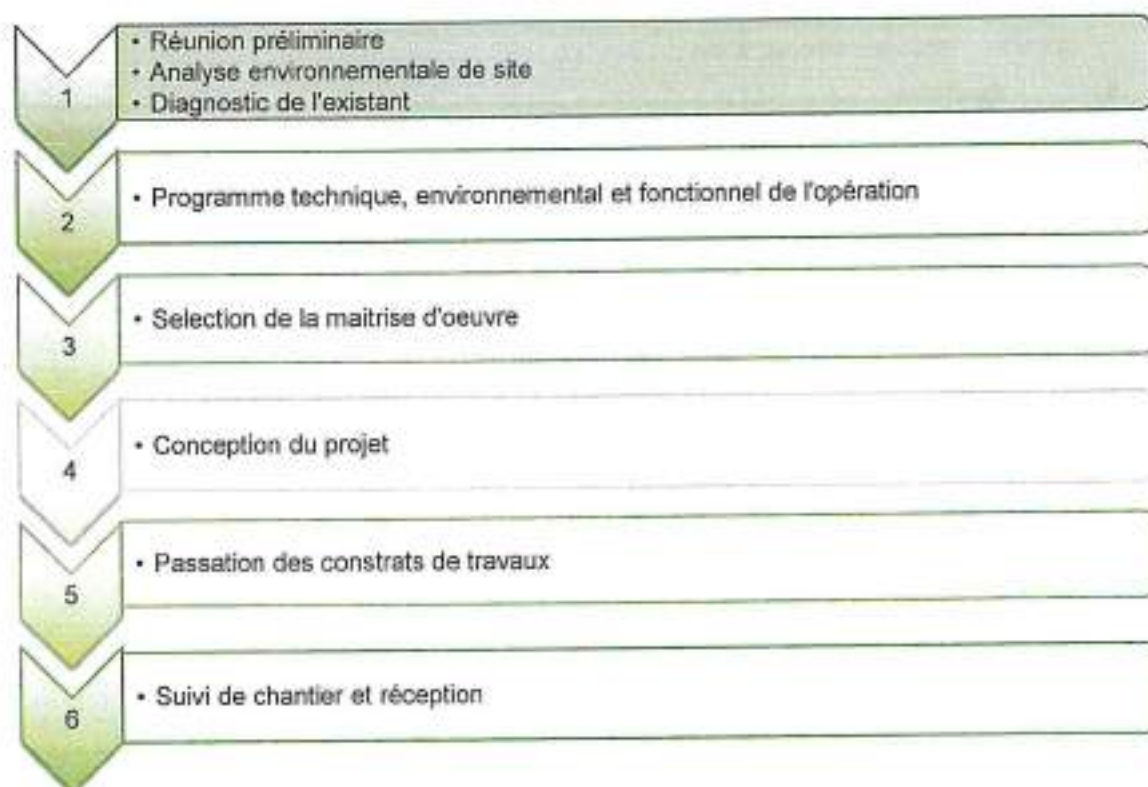
1. Introduction

Le présent document constitue l'analyse environnementale du site réalisée pour la requalification du centre-bourg de Vendeville à plus large échelle (extension du centre-bourg 1 sur une ancienne zone d'activité intitulée Centre-bourg 2). L'analyse environnementale du site fait partie, avec l'état des lieux des bâtiments, de la première phase du projet.

La particularité de l'analyse environnementale est le périmètre d'étude : il ne s'arrête pas aux limites de propriété mais se réalise à l'échelle du quartier, de la commune et de la région. L'ensemble des thématiques environnementales y sont abordées : les compartiments environnementaux (sol, eau et air), la biodiversité du site et les ressources disponibles, mais également le niveau d'accessibilité et de mobilité au vue de la configuration du site. Les risques et nuisances potentiels sont également étudiés.

Cette analyse environnementale dresse ainsi l'état des lieux du site et de ses alentours. Ceci afin de déterminer les contraintes et exigences sociale, urbanistique, architecturale, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage. Un lien vers les cibles HQE® est réalisé à l'issu de chaque thématique dans le but de mettre en évidence l'impact positif ou négatif des caractéristiques du site sur l'atteinte des performances de chacune des cibles. Une synthèse de l'ensemble des thématiques est réalisée et se situe à la fin du document.

Destinée à la maîtrise d'œuvre, elle inspire le programme de l'opération qui fait état des objectifs à atteindre en termes de performances énergétiques et environnementales au vue de l'état des lieux des atouts et contraintes du site.



2. Présentation du projet

2.1. Présentation générale

Dans le cadre d'un projet de requalification du cœur de ville, la commune souhaite réorganiser les bâtiments environnant pour à terme créer un pôle attractif, ouvert et visible. La zone d'étude s'étend du centre-bourg de la commune jusqu'aux parcelles au du tissu urbain, donnant sur l'autoroute A1. La zone intitulée Centre-bourg 2 constitue le quartier de développement privilégié du centre-bourg de Vendeville.

Une première réflexion avait été menée sur le périmètre centre-bourg uniquement, cette étude vise à établir le lien entre le Centre-bourg 2 et la centralité de la commune.



Cette réorganisation se fera avec l'intégration d'un volet environnemental et le diagnostic des bâtiments (isolation, ventilation, mode de chauffage, gestion de l'eau et énergie renouvelables) dans le cadre d'une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Le centre-bourg regroupe :

- L'Hôtel de ville est situé au 77-83 rue de Seclin, 59175 Vendeville
- L'école Maternelle et le restaurant scolaire, rue du Guet, 59175 Vendeville
- L'école Primaire et la Garderie, rue du Guet, 59175 Vendeville
- La Bibliothèque, rue du Guet, 59175 Vendeville
- La Salle d'Arts Plastiques, rue de Seclin, 59175 Vendeville
- Le bâtiment Stockage et Chaufferie, rue de Seclin, 59175 Vendeville
- L'accueil Périscolaire, rue du Guet, 59175 Vendeville

Un bâtiment d'activités inoccupé est situé sur l'espace sud de la commune. Il n'a pas pour but d'être réhabilité et sa démolition devra être envisagée.

Cette étude concernera également les abords des bâtiments étudiés : parvis, accès, parking...
 Le projet repose sur une intégration forte, dès l'amont, des préoccupations environnementales, tant en matière d'aménagement que de construction.

2.2. Vue des bâtiments faisant partie de l'étude :

2.2.1. La Mairie



2.2.2. La salle Paul BUISINE et la salle d'arts plastiques



2.2.3. Le bâtiment Stockage et la Chaufferie



2.2.4. L'Accueil Périscolaire



2.2.5. L'école maternelle en rdc et le restaurant scolaire à l'étage



2.2.6. L'école primaire et la garderie



2.2.7. La bibliothèque



2.2.8. L'ancien site d'activités



3. Situation de la parcelle

3.1. Présentation générale de la commune

La commune de Vendeville compte environ 1 692 habitants (en 2013). Elle se situe dans le département du Nord en région Nord-Pas-de-Calais et dans le canton de Faches-Thumesnil.

La commune se situe dans le pays du Mélandois en Flandre romane à 6,2 km au sud de Lille (9 km par la route). Vendeville est un village dont l'urbanisation s'étend en continu avec la commune voisine de Wattignies, il marque ainsi la limite urbanisée de Lille métropole, car il est par ailleurs entouré de terres agricoles, exploitées par des agriculteurs.

Sa superficie est de 2,57 km². Ses communes limitrophes sont : Faches-Thumesnil, Templemars, Avelin, Lesquin.

Vendeville est située à une distance de 9 km de Lille, 33 km de Douai, 24 km d'Orchies et 218 km de Paris.



Vendeville dans son canton et son arrondissement
Source : wikipedia.org



Blason de la commune
Source : wikipedia.org



3.1.1. Données administratives

Pays	France
Région	Nord-Pas-de-Calais
Département	Nord
Arrondissement	Lille
Intercommunalité	Métropole européenne de Lille
Canton	Faches-Thumesnil
Code postal	59 175
Maire	Philippe Holvoete
	Période du mandat en cours : 2014-2020
	77-83 Rue de Seclin 59175 Vendeville

3.1.2. Données géographiques

Situation nationale et départementale

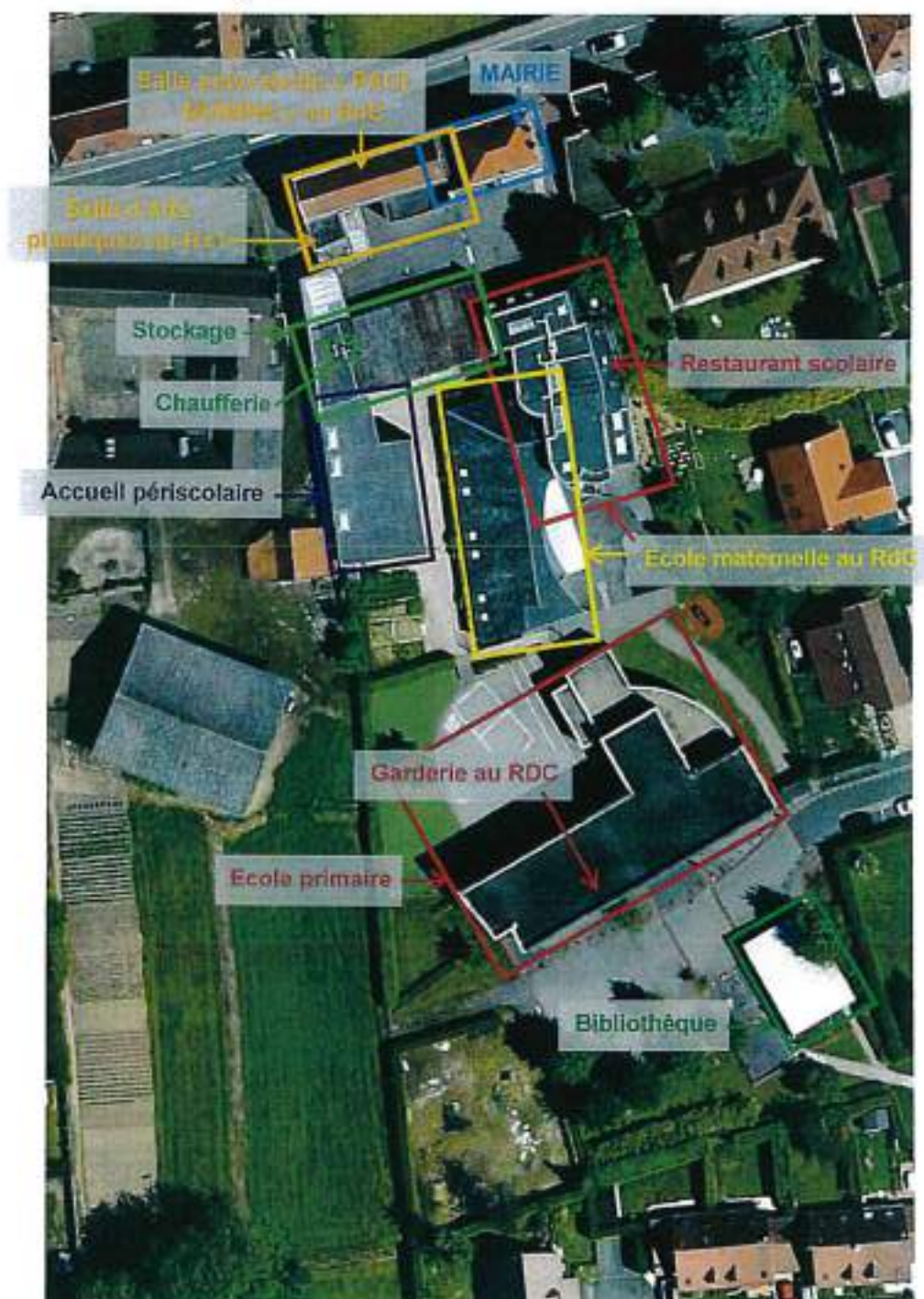


Source : visite-de-France.com

3.2. Présentation de la parcelle

3.2.1. Situation géographique

Vue aérienne du centre bourg



Vue aérienne de la zone Sud



Mairie et Groupe Scolaire - Zone AC du P.L.U		
Adresse principale	Rue de Seclin, 59 175 Vendeville Rue du Guet, 59 175 Vendeville	
Numéro cadastral	Surface	Surface totale
AC 73 (Mairie)	2677	6326
AC 83 (Groupe Scolaire)	3459	
AC 84 (Groupe Scolaire)	190	



Parcelle de la salle multisports - Zone UA du P.L.U		
Adresse principale	Chemin Buet, 59 175 Vendeville	
Numéro cadastral	Surface	Surface totale
AD 32	1 477 m ²	16 907 m ²
AD 91	1 813 m ²	
AD 92	10 642 m ²	
AD 96	2 975 m ²	



Source : cadastre.gouv.fr

3.2.2. Environnement immédiat

Autour de la parcelle de la mairie, il y a 1 Transformateur EDF, des habitations et une exploitation agricole.

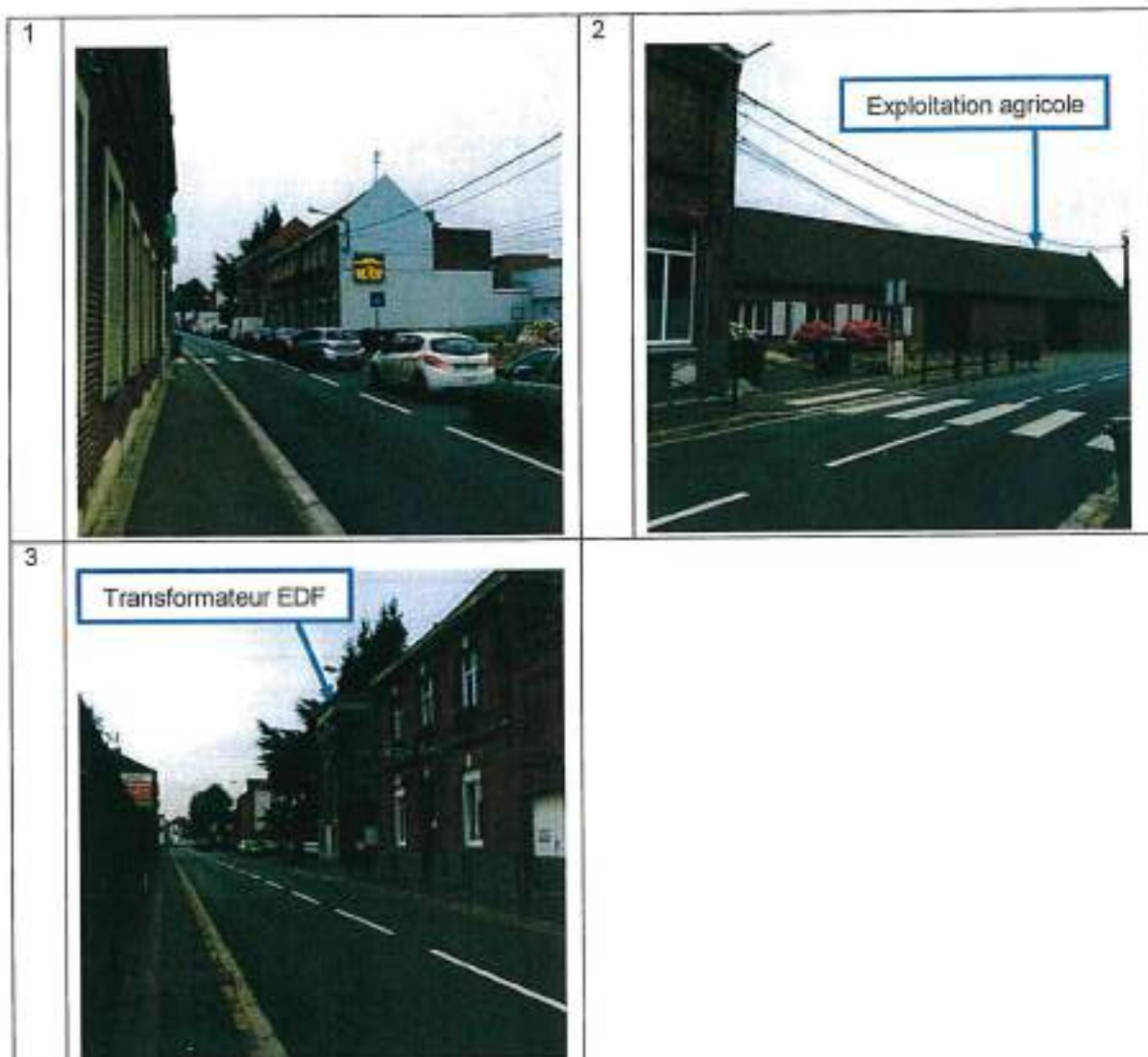
Sur les parcelles situées au sud de Vendeville, une antenne est implantée dont l'exploitant et le propriétaire est ORANGE. Aucune étude n'a démontré un danger potentiel concernant son implantation.

N° identification	934633
Description du support	Pylyne autoroutier 25 m / ORANGE
Adresse	CHEMIN DU BUIET PROCHE DE L'EGLISE
Code Postal / Commune	59175 VENDEVILLE

Téléphonie



ZGOGMG



3.2.3. Données météorologiques

Les données météorologiques sont des renseignements à appréhender dès les premières phases de conception d'un projet ; notamment dans le choix de l'orientation du bâtiment ou de la disposition des pièces les unes par rapport aux autres. Ceci dans le but d'assurer une protection contre les vents dominants et une maîtrise de l'ensoleillement.

3.2.3.1. Le vent

Les données météorologiques concernant la mesure du vent ont été mesurées par la station météo de Lille, situé à environ 6,2 km de Vendeville. Les données sont donc représentatives des conditions météorologiques retrouvées sur le site.

Les vents dominants proviennent essentiellement du sud-ouest. Ils sont observés une très grande partie de l'année mais restent de faible intensité.

Mois de l'année	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	1-12
Direction du vent	↙	↙	↙	↙	→	→	→	→	↙	↙	↙	↙	↙
Probabilité du vent >= 4 Beaufort (%)	42	43	41	36	37	28	34	28	32	34	35	38	35
Vitesse du vent moyenne (km/h)	11	10	10	10	10	9	9	8	9	10	10	10	9
Temp. de l'air moyenne (°C)	5	6	7	12	16	19	21	21	19	13	8	5	12



Source : <https://fr.windfinder.com/windstatistics/lille>

3.2.3.2. La pluviométrie

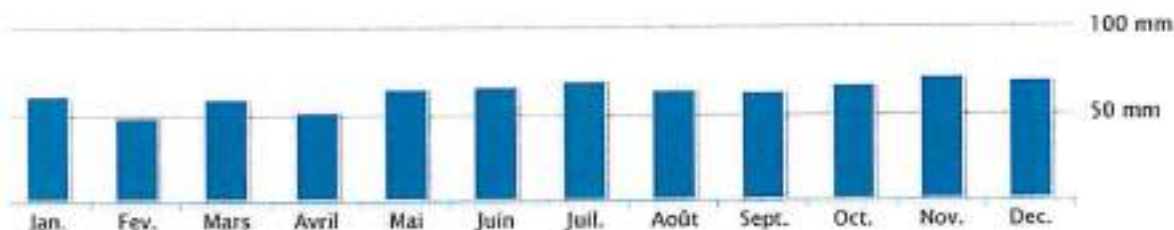
La station météorologique la plus proche est celle de Seclin. Nous étudierons les données de cette station.

Carte montrant les stations météorologiques



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

La pluviométrie annuelle observée sur le site (de Lille) est importante : plus de 742 mm d'eau avec un maximum relevé en novembre à 70.1mm. Le mois le plus sec étant le mois de Février avec 47.4mm.



Données météo-France

• Potentiel des précipitations

Les données présentées au-dessus, mettent en évidence une pluviométrie annuelle moyenne de 742mm répartis sur toute l'année et des variations interannuelles avec une hauteur minimale enregistrée de 565mm en 2003 et une hauteur maximale de 814,6mm en 1993.

La régularité des pluies sur la région est particulièrement intéressante pour la récupération de l'eau pluviale.

Le territoire bénéficie d'un potentiel de récupération des eaux pluviales intéressant, en particulier pour les eaux de toiture (selon l'Observatoire International de l'Eau, la valeur moyenne limite est de 750mm/m²/an).

En ce qui concerne les usages des eaux pluviales, il faut rappeler qu'il existe aujourd'hui une réglementation quant à l'utilisation de cette eau, notamment pour des usages intérieurs. L'arrêté du 21 août 2008, définit les conditions d'usage de l'eau de pluie récupérée » en tenant compte des éventuels risques, notamment sanitaires. L'usage de l'eau de pluie concerne donc essentiellement un usage d'eau, ne nécessitant pas une qualité dite « potable » pour l'usage effectué. On peut citer les utilisations suivantes :

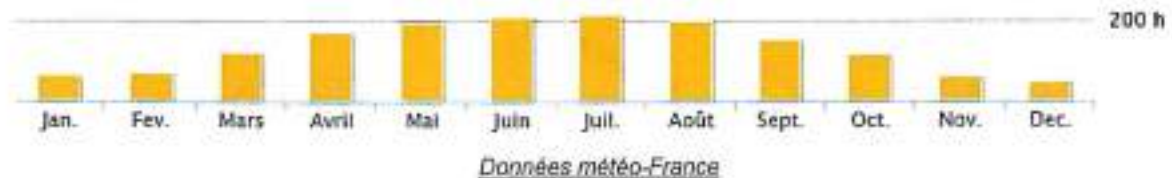
- Nettoyage des véhicules et sols extérieurs
- Arrosage des espaces vert et jardins

- Alimentation des sanitaires

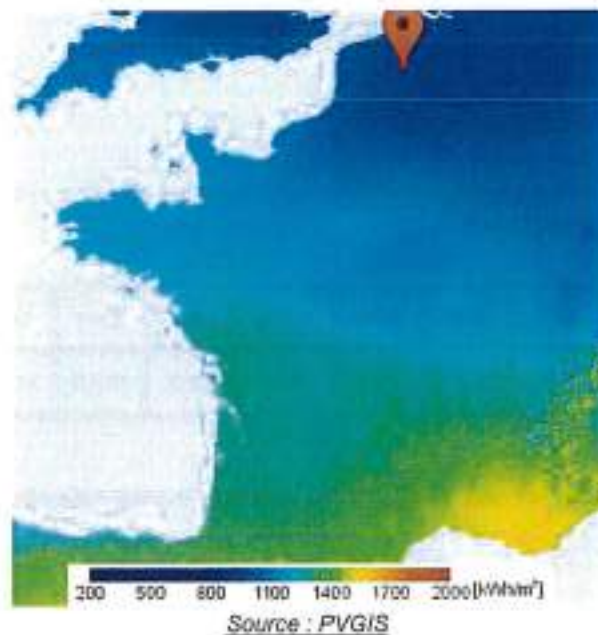
3.2.3.3. L'ensoleillement

L'ensoleillement est un facteur qu'il est important de prendre en considération pour la disposition des pièces : les pièces de vie seront à privilégier au sud. Elles devront être réduites à l'est et à l'ouest et complètement proscrites au nord.

La durée moyenne d'insolation annuelle du site est de 1617,5 heures. Le mois le plus ensoleillé étant le mois de juillet avec plus de 211,3 heures d'ensoleillement.



- Irradiations annuelles du site



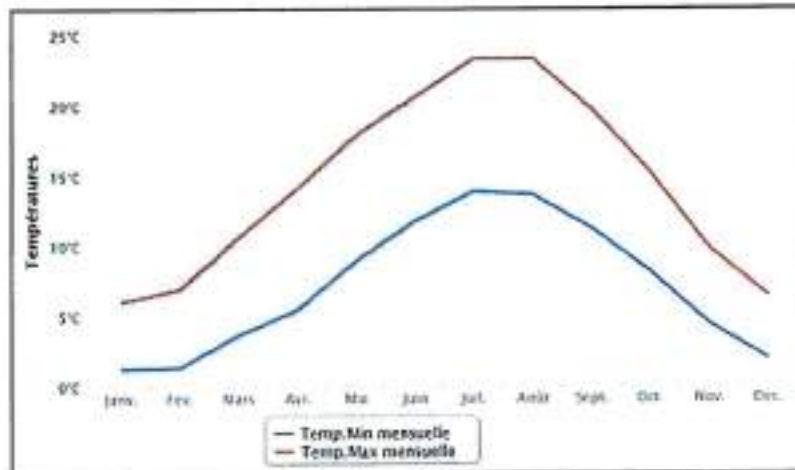
La carte ci-dessus permet de définir l'irradiation annuelle du site qui est de 750-800 kWh/m².

3.2.3.4. Les températures

Les températures moyennes annuelles sont les suivantes :

- **Moyenne des températures minimales** : 7.1°C. Elles oscillent entre 1.2 °C en janvier et février et 13.8 °C en juillet.
- **Moyenne des températures maximales** : 14.5°C. Elles oscillent entre 6 °C en janvier et 23.3°C en juillet et août.
- **Température moyenne en °C**

Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Moyenne
3.6	4.1	7.1	9.8	13.4	16.2	18.6	18.5	15.5	11.7	7.1	4.2	10.8



Données météo-France

• DJU – Degrés Jours Unifiés- du site

Les DJU (Degrés Jour Unifiés), sont des valeurs qui permettent d'estimer les consommations d'énergie en proportion de la rigueur de l'hiver.

Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
428.7	399	338.8	231	152.2	78.1	40.5	36.2	122.5	214.8	235	262.3	2539

DJU de Lille

D'après le tableau ci-dessus, c'est le mois de Janvier qui est le plus rude et qui nécessitera donc le plus de chauffage.

Lien avec les cibles HQE®

Eléments	Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Vents dominants	Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Les vents dominants proviennent principalement du sud-ouest	L'environnement bâti étant plutôt dense aux alentours de la parcelle, celui-ci protégera en partie le site. Pour les parcelles situées au sud, il sera important de s'assurer que cette protection sera suffisante et de prévoir une orientation des bâtiment(s) / disposition des pièces adaptée afin de limiter l'impact des vents dominants.
Pluviométrie importante	Cible 5 Gestion de l'eau	> 740 mm d'eau par an	Mise en place de dispositif de récupération de l'eau de pluie afin de la réutiliser dans le cadre de l'entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie... Mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration et/ou rétention) afin de limiter le débit d'eau dans le réseau d'assainissement de la Commune.
Ensoleillement et irradiation faible	Cible 4 Gestion de l'énergie	Ensoleillement limité : 1660h/an Irradiation faible : 750-800 kWh/m ²	Utilisation de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque n'est pas optimum pour la production d'ENR
Amplitude thermique		C'est le mois de janvier qui est le plus rude et qui nécessitera donc le plus de chauffage	Prendre les caractéristiques thermiques en considération dans le choix du système de chauffage et de ventilation (calcul thermique et choix techniques)

3.2.4. Contexte réglementaire

3.2.4.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille Métropole

Le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme a été adopté le 18 décembre 1997. Il a été établi à l'échelle de l'arrondissement de Lille, concernant toutes les communes de la L.M.C.U. auxquelles s'ajoutent 39 communes hors communauté, soit un territoire recouvrant 128 communes. Ce Schéma Directeur a été annulé par jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 19 avril 2000.

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma Directeur a décidé par délibération du 28 septembre 2000, en application de l'article R122-4 du code de l'Urbanisme :

- D'engager la procédure de révision du Schéma Directeur existant ;
- De fixer les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat ;
- De désigner l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille pour mener les études nécessaires à sa révision.

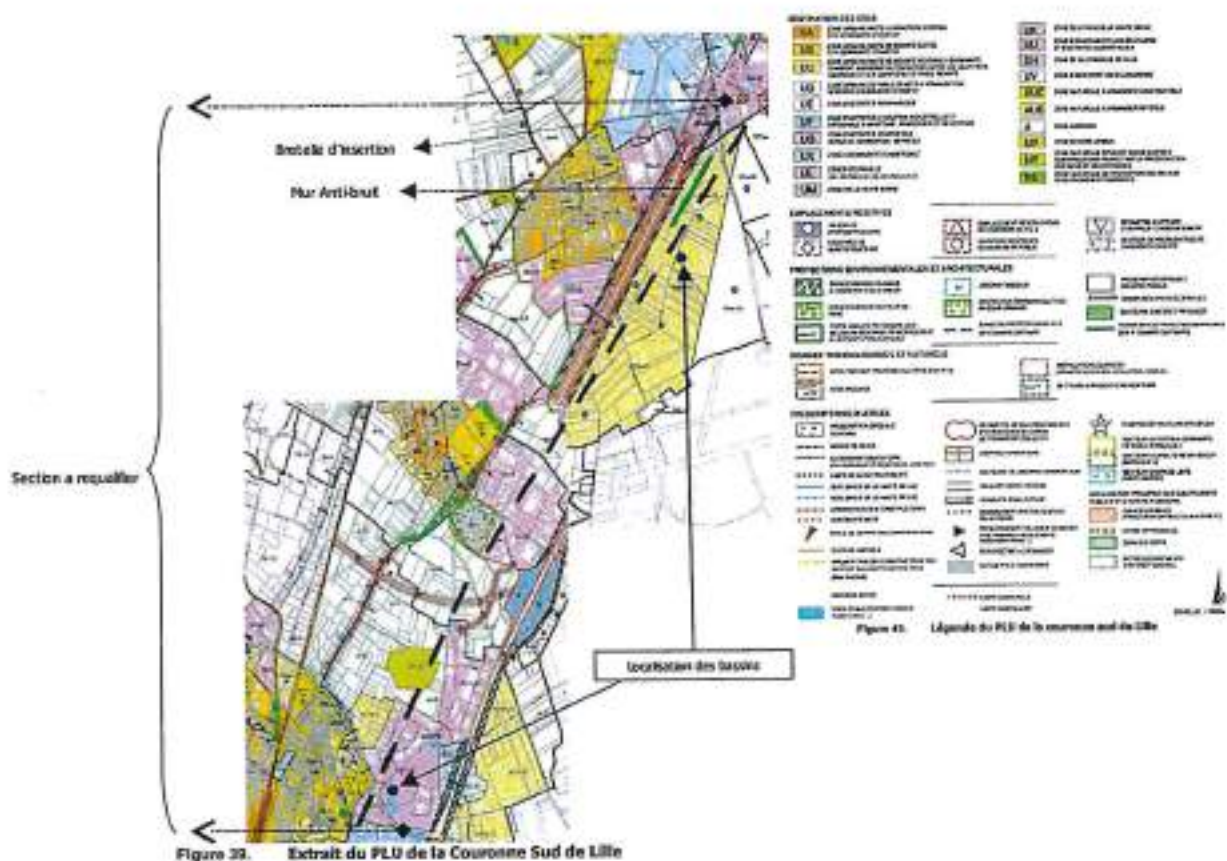
Le syndicat mixte du S.C.O.T. de Lille Métropole vient de lancer la révision du Schéma Directeur pour établir le Schéma de Cohérence Territoriale dont l'horizon de planification de l'aménagement du territoire est fixé à 2030.

Source : <http://www.lillemetropole.fr>

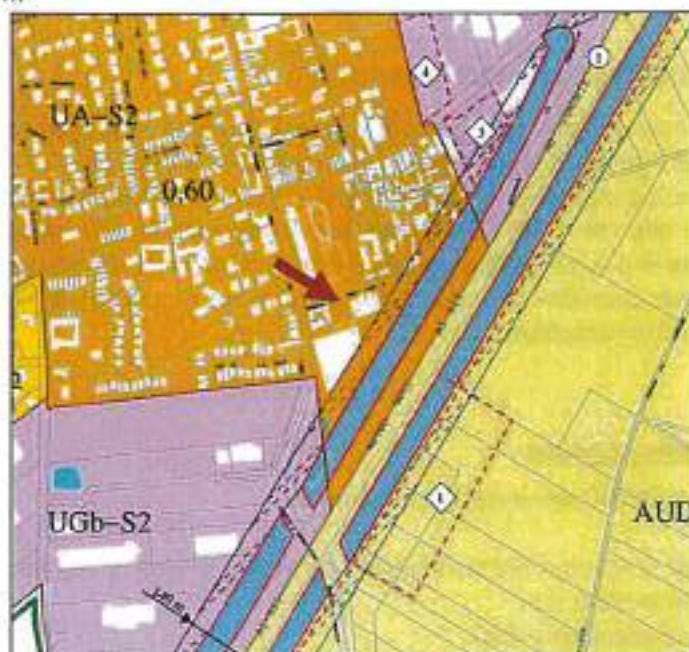
3.2.4.2. Le PLU de la Métropole Européenne de Lille

Le P.L.U. de Lille Métropole Communauté Urbaine couvre l'intégralité du territoire communautaire. Il comprend 87 communes, dont deux communes associées (Hellemmes et Lomme, associées à Lille), à l'exception du secteur sauvegardé de Lille, régi par le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur publié le 05 juillet 1976 et approuvé le 04 août 1980.

La commune de Vendeville est couverte par le PLU de la MEL.



Pour toute transformation des locaux étudiés, il faut se référer au PLU avant d'entreprendre toute transformation.



Source : <http://siteslm.lillemetropole.fr/urba/PLU/plucd2/html/plu.htm>

Le PLU situe les parcelles en zone UA, c'est-à-dire, urbaine mixte à caractère central et dominante habitat. Le site est concerné par un emplacement réservé d'infrastructures en lien avec le passage de l'A1 au sud. Une marge de recul sur le terrain est établie afin de respecter une certaine distance avec le tracé de l'autoroute (indiqué comme prescription spéciale de voirie dans le PLU), il s'agit d'une prescription spéciale de voirie. Le règlement du PLU spécifie pour les zones UA des dispositions applicables aux prescriptions spéciales de voirie :

« 6) Dans les secteurs de prescriptions spéciales d'une largeur de 70 mètres comptés à partir de l'axe de la voie repérés au plan, ne sont admises que les constructions à usage autre que d'habitation ou de bureau » (p.3 du Règlement – Centres ruraux UA et UA-F3 ; Article 2 ; PLU de la MEL).

Lien avec les cibles HQE®

Eléments	Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
PLU PADD	Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Des prescriptions particulières existent pour le projet dans Le PLU	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à des sondages sur les terrains et adapter les techniques de construction - Rechercher l'unité d'aspect extérieur des constructions - Assurer une perception discrète dans le paysage - Vérifier les teintes et les matériaux des murs possible en fonction du PLU - Adapter les nombres d'arbres par rapport aux places de parking décrit dans le PLU - Aménagement des espaces verts par des essences locales

4. Thématiques environnementales

4.1. Les compartiments environnementaux

Cette partie s'attache à analyser l'ensemble des paramètres des 3 compartiments environnementaux que sont le sol, l'air et l'eau au niveau de la parcelle concernée par l'étude.

Les risques, tels que les pollutions, l'altération des milieux y sont également détaillés. Ces derniers causent de manière plus ou moins importante des dommages économiques, une modification des équilibres écologiques et peuvent mettre des vies en péril. Il est donc important de mieux les connaître, de les identifier et les quantifier afin d'anticiper la mise en œuvre de politiques de précaution, de prévention et de protection adaptées.

4.1.1. Le sol

4.1.1.1. Géographie physique

- Analyse du relief du site et de l'hydrographie

L'altitude moyenne de la ville de Vendeville est de 42 mètres environ et elle oscille entre 36 mètres au minimum et 51 mètres au maximum.

Le site étudié est à une altitude de 40m.

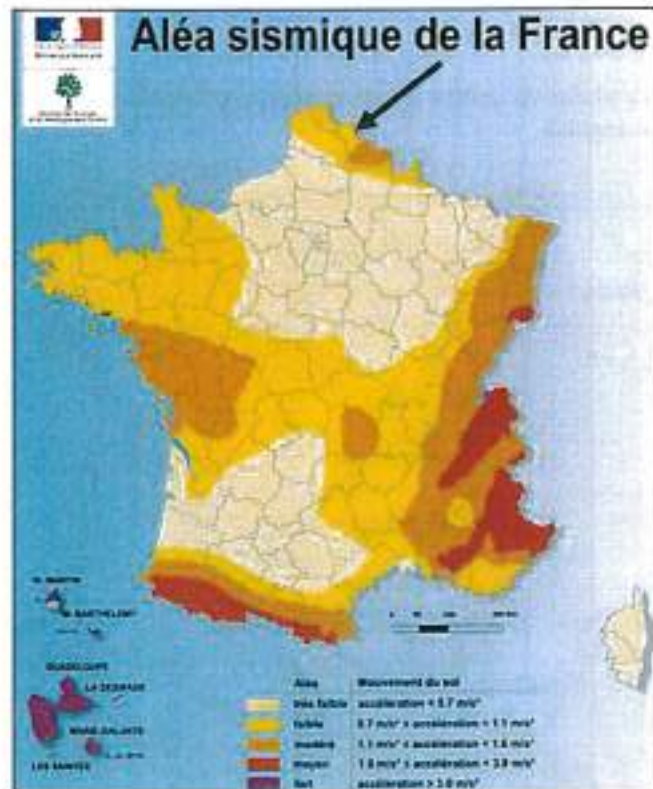


Il n'y a aucun cours d'eau à proximité immédiate du site.

4.1.1.2. Les risques géologiques

- Analyse sismique

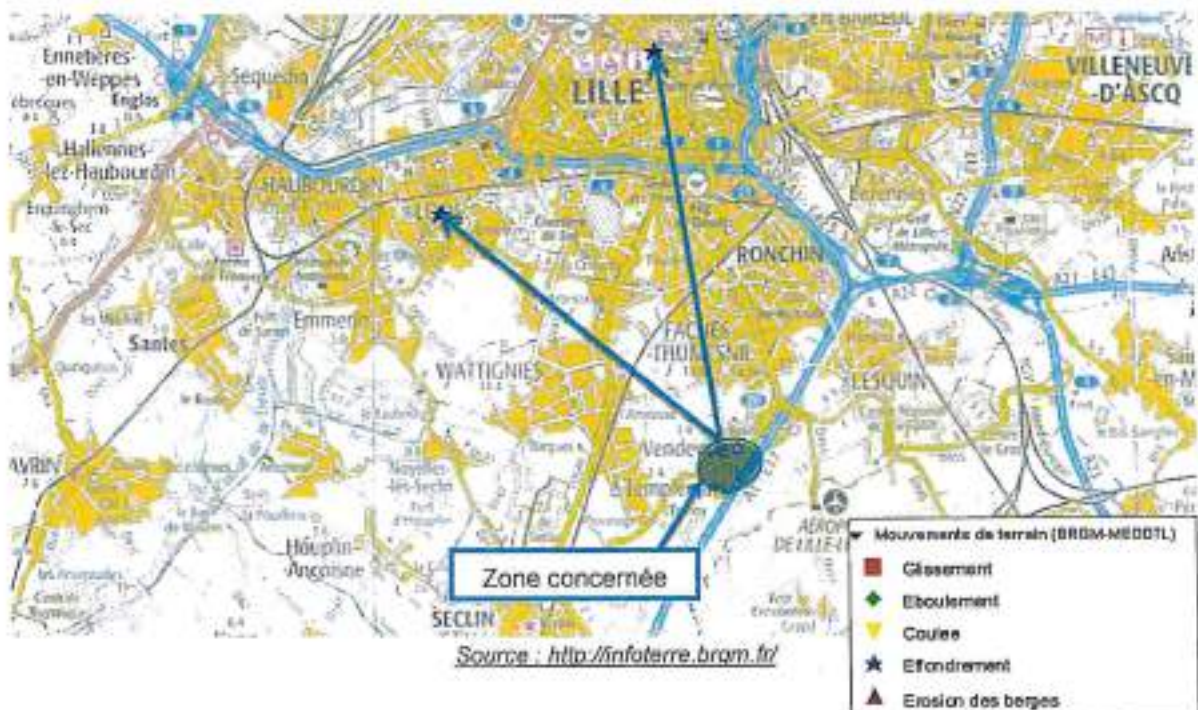
Le risque sismique est défini comme « faible » par le BRGM. L'aléa sismique de la zone étudié est compris entre 0.7 et 1.1 m/s²; il est donc à prendre en compte dans la future conception du bâtiment.



Source : <http://www.brgm.fr/>

▪ Analyse géotechnique

L'analyse géotechnique écarte les risques de mouvements de terrains tels que les glissements, éboulements, etc...Le site étudié est très éloigné des événements géologiques répertoriés par le BRGM, le plus près étant un risque d'effondrement situé vers Loos situé à moins de 10 km du site et donc n'influençant pas la zone étudiée.



Source : <http://infoterre.brgm.fr/>

• Aléas retrait-gonflement des argiles

La zone concernée est située au centre d'une zone qui présente un aléa à priori nul en termes de retrait-gonflement des argiles.



Source : <http://infoterre.brgm.fr/>

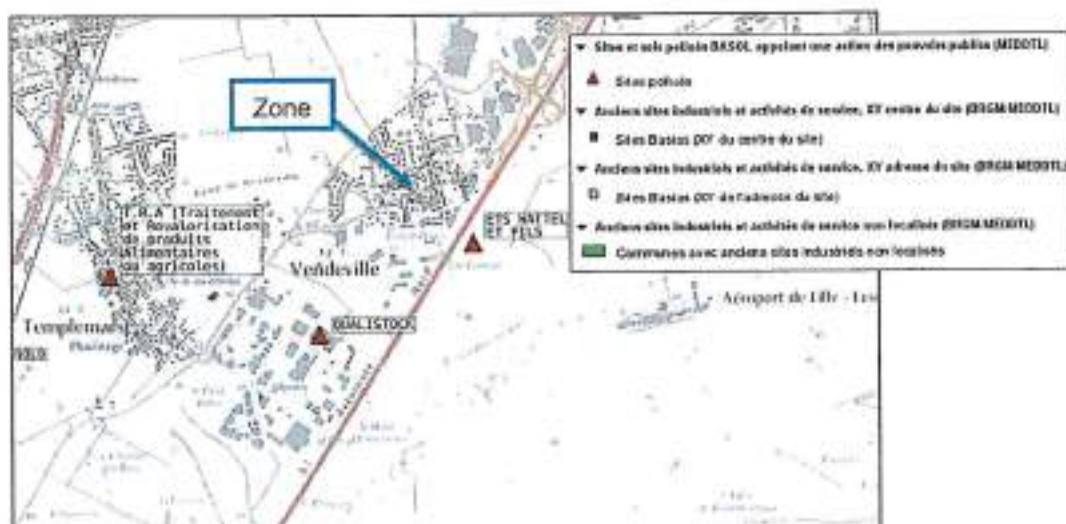
Ces cartes ont pour but de délimiter toutes les zones qui sont a priori sujettes au phénomène de retrait-gonflement et de hiérarchiser ces zones selon un degré d'aléa croissant.

• Pollution du sol et risques technologiques

D'après la base de données BASOL, il existe un site pollué sur la commune :

- ETS WATTEL ET - NPC5952208 - Ancien chantier de récupération de véhicules (n° BASOL 59.0098) - Lieu-dit La Pissatière

Aucun risque ne concerne la zone de projet. L'entreprise est située de l'autre côté de l'autoroute A1.



ICPE- Installations Classées pour l'Environnement et sites SEVESO

Il n'y a aucun site répondant à ces critères sur Mons-en-Pévèle

Lien avec les cibles HQE®

Eléments		Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Pollution du sol	Aléa retrait-gonflement des argiles	Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Aléa à priori nul en termes de retrait-gonflement des argiles	Aucun risque important n'est à déplorer, il conviendra tout de même de prêter une attention particulière aux conclusions de l'étude de sol.

L'eau

4.1.1.3. Gestion de l'eau

- Gestion de l'eau potable

ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU AU 1^{ER} JANVIER 2016



La Société Noréade gère la distribution d'eau potable de la commune de Vendeville.

Indicateurs de VENDEVILLE (59) [modifier] 2014

Code	Indicateur	Valeur unité	Avis DOT	Service	Moyenne	Evolution temporelle
P101.0	Nombre d'habitants desservis	812 889 hab		SIDEN-SIAN Régie NOREADE - eau potable	non disponible	
P102.0	Prix du service en m³	2,20 €/m³		SIDEN-SIAN Régie NOREADE - eau potable	non disponible	
P101.0	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	8 jours ouvrables		SIDEN-SIAN Régie NOREADE - eau potable	non disponible	
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %		SIDEN-SIAN Régie NOREADE - eau potable	non disponible	
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	97,3 %		SIDEN-SIAN Régie NOREADE - eau potable	non disponible	

Source : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/59609/2014/indicateurs#eau-potable>



QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC

BILAN 2015

Unité de distribution : VENDEVILLE

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas de Calais - Picardie, en application du code de la santé publique. Lire le reste pour plus d'informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie ou sur 100.200.0.0/eaupotable.sante.pnm.fr

GESTIONNAIRE

Maître d'ouvrage
 MEL - METROPOLE EUROP. DE LILLE
 Exploitant
 MORSADE C.E. DE LA GORGUE

RESSOURCES EN EAU

Vous êtes alimentés par 13 captages

PRODUCTION D'EAU

Vous êtes alimentés par 1 station
 • PICOLENCOURT PRODUCTION MEL

MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 20 valeurs mesurées : 100,0% - max : 0 germe/litre
 Limite de qualité : 0 germe/100ml
Très bonne qualité bactériologique.

FLUOR

4 valeurs mesurées : min : 0,2 mg/L - max : 0,4 mg/L - moyenne : 0,3 mg/L
 Limite de qualité : min : aucune - max : 1,5 mg/L
En plus fluorée.
 Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

DURETÉ

12 valeurs mesurées : min : 38,3 °F - max : 42,7 °F - moyenne : 40,3 °F
 Échelle de qualité : min : aucune - max : aucune
L'eau de votre réseau est très dure.

NITRATES

13 valeurs mesurées : min : 0,0 mg/L - max : 3,8 mg/L - moyenne : 0,8 mg/L
 Limite de qualité : min : aucune - max : 50 mg/L
La consommation d'eau en flacon ne présente pas de risque pour la santé.

PESTICIDES

4 valeurs mesurées : max : 0,00 µg/L
 Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/L
Eau conforme. Aucun pesticide n'a été détecté dans votre réseau.

CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires liées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle respecte les recommandations en vigueur conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.

Source : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

• Gestion des eaux pluviales et eaux usées

Les eaux usées sont gérés par « Métropole Européenne de Lille »

• Indicateurs du service - 2014

Tarif et abonnés		Réseaux	Collecte	Epuraton	Gestion financière	Score	→ Accéder à la page tarif de service	
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle		
D201.4	Nombre d'habitants desservis	1 122 526 hab	sans anomalie apparente					
D204.0	Prix TTC du service en m³	1,91 €/m³	sans anomalie apparente		1			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,25 %	sans anomalie apparente		1			
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0,006 nb/1000hab	sans anomalie apparente					
P251.1	Taux de réclamations	3,60 nb/1000ab	sans anomalie apparente		1			

Source : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/138446/2014>

La station d'épuration la plus proche est celle de Fâches-Thumesnil Lille C.U.-Houplin-Ancoines

FACHES-THUMESNIL Lille-C.U.-Houplin Anco

Description de la station
 Nom de la station : FACHES-THUMESNIL Lille-C.U.-Houplin Anco (Ecrire sur la station)
 Code de la station : 01102690000
 Nature de la station : Urbain
 Réglementation : Eau
 Région : NORD-PAS-DE-CALAIS
 Département : 59
 Date de mise en service : 31/12/2004
 Service instructeur : SFE 59
 Nature d'ouvrage : COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE
 Exploitant : WICLA Eau - CIE GEN DES EAUX
 Commune d'implantation : HOUPLIN-ANCOINES
 Capacité nominale : 18000 EH
 Débit de référence : 20000 m³/j
 Auto-surveillance validée : validé
 Traitement reçu par le DREIF :
 - Traitement secondaire
 - Dépollution plus poussée
 - Désoxygénation plus poussée
 - Filtration de traitement :

Agglomération d'assainissement
 Code de l'agglomération : 01000159220
 Nom de l'agglomération : FACHES-THUMESNIL
 Commune principale : FACHES-THUMESNIL
 Tranche d'obligations : [100 000] ... [EH
 Taille de l'agglomération en 2014 : 110774 EH
 Somme des charges entrantes : 110774 EH
 Somme des capacités nominales : 18000 EH
 Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clés en 2014
 Charge maximale en entrée : 110774 EH
 Débit entrant moyen : 24000 m³/j
 Production de boues : 1975 t02/an

Destinations des boues en 2014 (en tonnes de matières sèches par an) :

Chiffres clés en 2013
 Chiffres clés en 2012
 Chiffres clés en 2011
 Chiffres clés en 2010
 Chiffres clés en 2009
 Chiffres clés en 2008

Milieu récepteur
 Bassin hydrographique : ARTOIS-PIEMONTE
 Type : Eau douce de surface
 Nom : Le Delle (vers E)
 Nom du bassin versant : Delle

Zone sensible : Escoul, Scarp, Delle, Savée, Harque et Sainche
 Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
 Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 22/02/2006)
 Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (double-cliquer sur le point pour l'afficher)

Conformité équipement (31/12/2013 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2014
 Conforme au décret au 31/12/2014 : Oui
 Date de mise en conformité : 31/12/2004
 Abatement DBO5 atteint : Oui
 Abatement DCO atteint : Oui
 Abatement NH4 atteint : Oui
 Abatement Pt atteint : Oui
 Conforme en performance en 2014 : Oui

Réseaux de collecte conforme : Oui
 Date de mise en conformité : 31/12/2000

Respect de la réglementation en 2013
 Respect de la réglementation en 2012
 Respect de la réglementation en 2011
 Respect de la réglementation en 2010
 Respect de la réglementation en 2009
 Respect de la réglementation en 2008

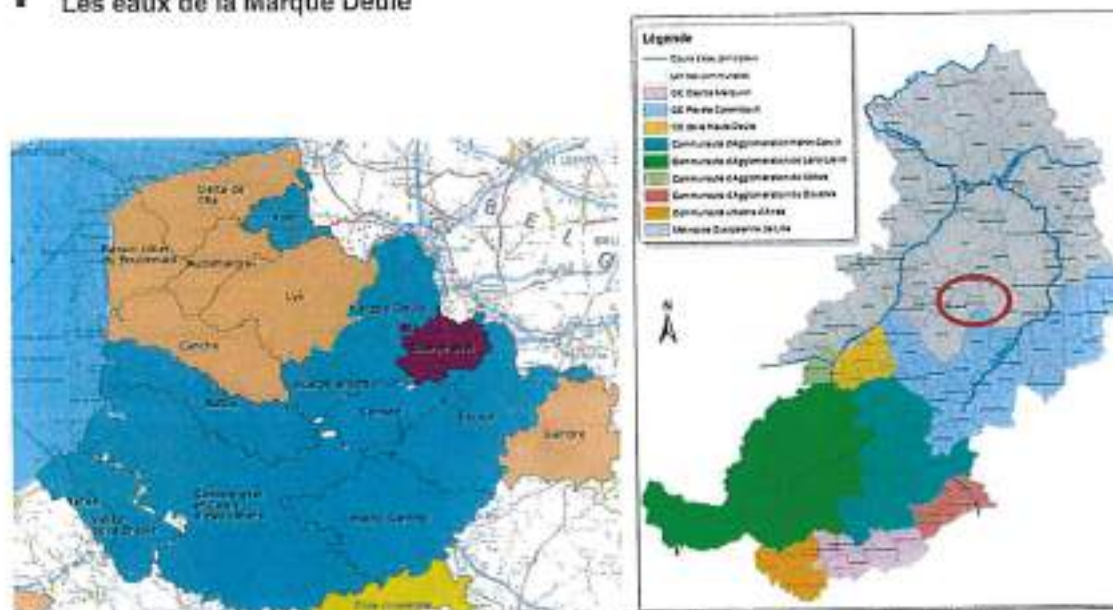
précédent | suivant | actual

Source : MEDDE - FODEAU - Octobre 2013

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

4.1.1.4. Qualité de l'eau

- Les eaux de la Marque Deûle



Carte des délimitations des Sages - Source : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage>
 Carte de la Marche Deûle- Source : <http://sagemarquedeule.fr/>

3 grands enjeux du SAGE sur le bassin:

1. La gestion partagée des aquifères, suite au constat d'une baisse générale des niveaux de la nappe,
2. Le développement important de l'urbanisation au détriment des zones humides,
3. Des milieux naturels fortement dégradés et artificialisés

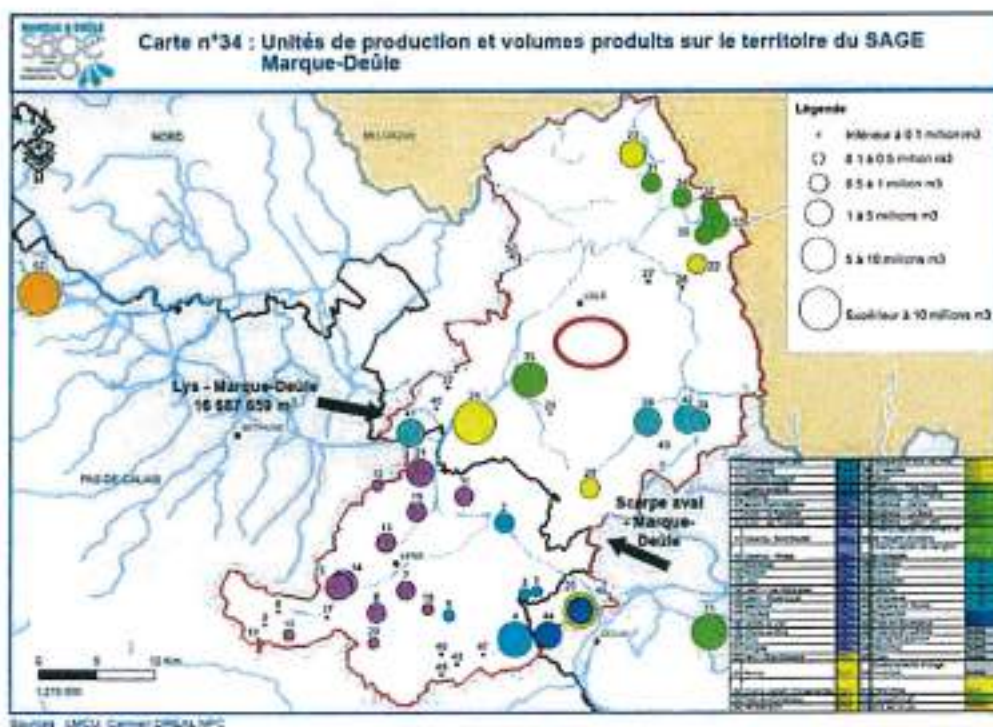
Pour répondre à ces enjeux, l'élaboration du SAGE Marche-Deûle se fera en travaillant selon quatre commissions thématiques:

- Gestion de la ressource en eau
- Reconquête et mise en valeur des milieux naturels
- Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques
- Développement durable des usages de l'eau



- La production de l'eau potable

L'eau potable est produite par la collectivité du LMCU (Lille métropole Communauté Urbaine) numéro 35 sur la carte.



Source : <http://sagemarquedeule.fr>

4.1.1.5. Les risques hydrologiques

- Risques d'inondations

La commune de Vendeville est référencée à l'inventaire des communes concernées par des inondations.

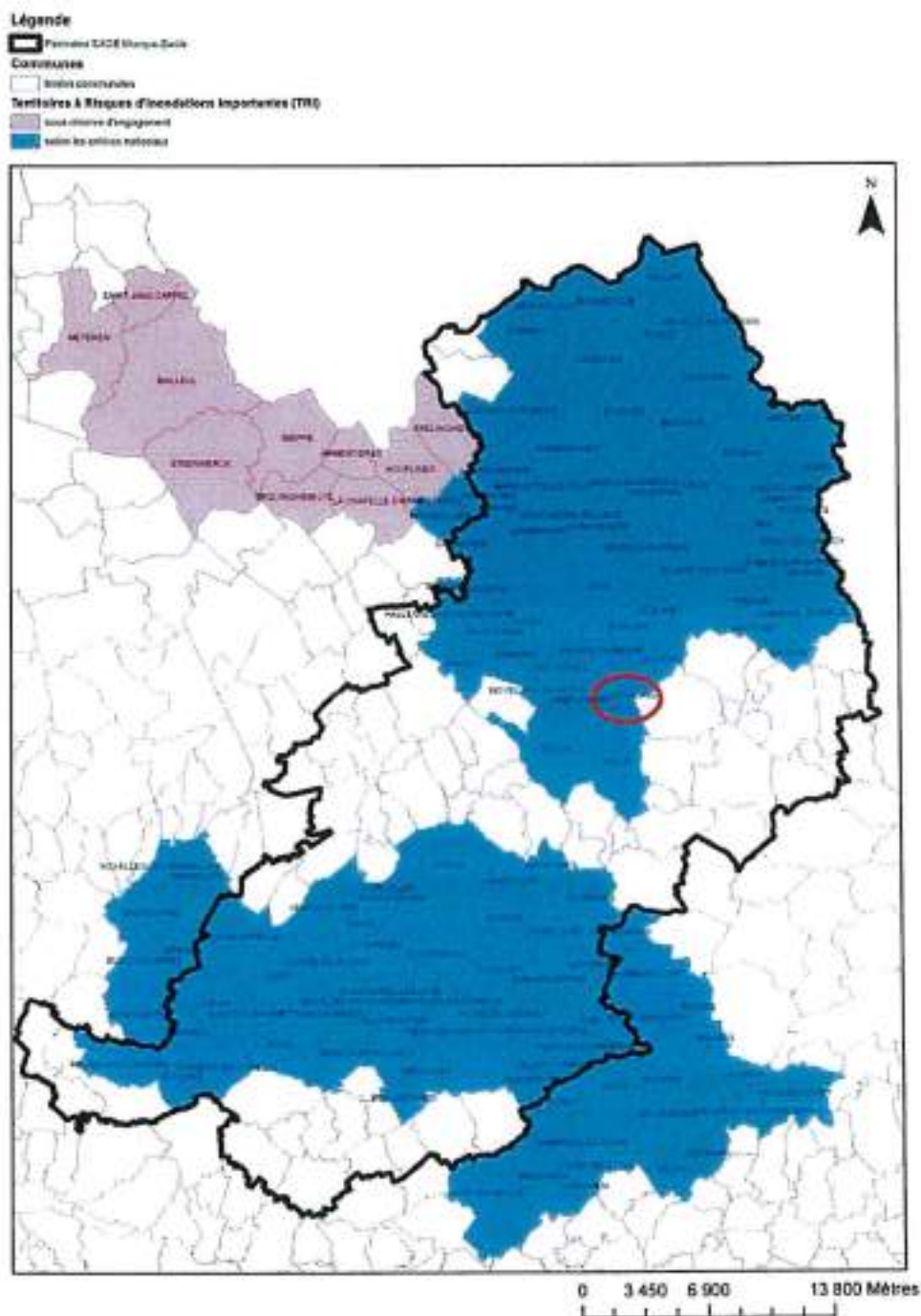


Figure 141 : Territoires à risques d'inondations importantes (TRI) sur le territoire du SAGE Marque-Deûle (DREAL)

Source : <http://sagemarquedeule.fr>

Selon le BRGM, la commune est concernée par des aléas variant de faible à très élevé pour le risque d'inondations dans les sédiments.



Inondation dans les sédiments - Sources : <http://infoterre.brgm.fr/>

Cependant, très peu de catastrophes naturelles sont identifiées sur la commune.

Liste des années "catastrophe naturelle"

Année	Date de la catastrophe	Date de l'arrêt	Date au Journal officiel
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain du 15/12/1999 au 20/12/1999	25/12/1999	30/12/1999

Liste des catastrophes naturelles recensées pour Vendeville – Source : <http://diagnostic-emmt.info/>

Lien avec les cibles HQE®

Eléments	Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Gestion de l'eau	Cible 5 Gestion de l'eau Cible 14 Qualité sanitaire de l'eau	Le site bénéficie d'un service de gestion de l'eau potable et des eaux usées	Réglage des appareils en fonction de la dureté de l'eau
Risques hydrologiques		Aléa d'inondation qualifié de faible sur la parcelle concernée par le projet	Consulter le PPRI concerné

4.1.2. L'air

L'étude de la qualité de l'air, afin d'écartier tout risque de pollution atmosphérique ponctuelle et/ou persistante, est importante à réaliser afin de l'anticiper et/ou de la réduire dans le but de préserver la santé et la sécurité des futurs utilisateurs.

4.1.2.1. La qualité de l'air

- Carte représentant la qualité de l'air dans le Nord-Pas-de-Calais :



Sources : <http://www.atmo-npdc.fr/>

4.1.2.2. La pollution atmosphérique



Lien avec les cibles HQE®

Eléments		Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Pollution atmosphérique	Pollution liée au radon	Cible 13 Qualité sanitaire l'air de	Le risque allergo-pollinique est élevé en période printanière et met en défaut la qualité sanitaire des espaces	Limiter l'implantation d'espèces responsables des allergies (en lien avec le tableau du risque allergo-pollinique par pollen)
	Pollution liée aux pollens			

4.2. Les ressources naturelles et énergétiques

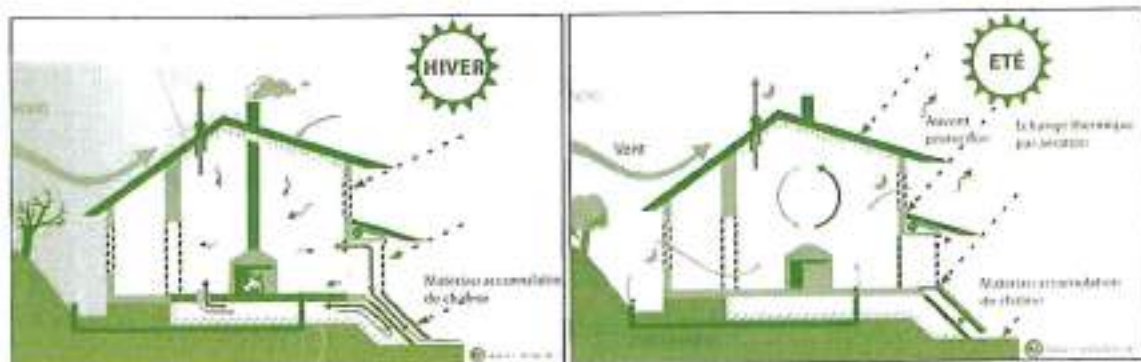
Cette partie de l'analyse vise à établir le potentiel du site étudié en termes d'utilisation des énergies renouvelables dans la limite du possible dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation des bâtiments.

4.2.1. Les ressources naturelles et renouvelables

4.2.1.1. Potentiel solaire

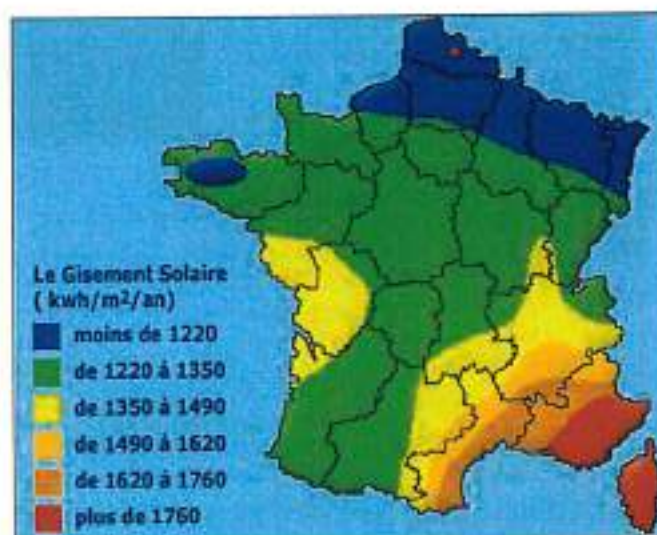
Principe du bioclimatisme

Le principe du bioclimatisme repose sur l'utilisation de la conception naturelle du terrain : orientation par rapport à la course du soleil, utilisation de la végétation environnante (cf. schémas).



Source : maison-construction.com

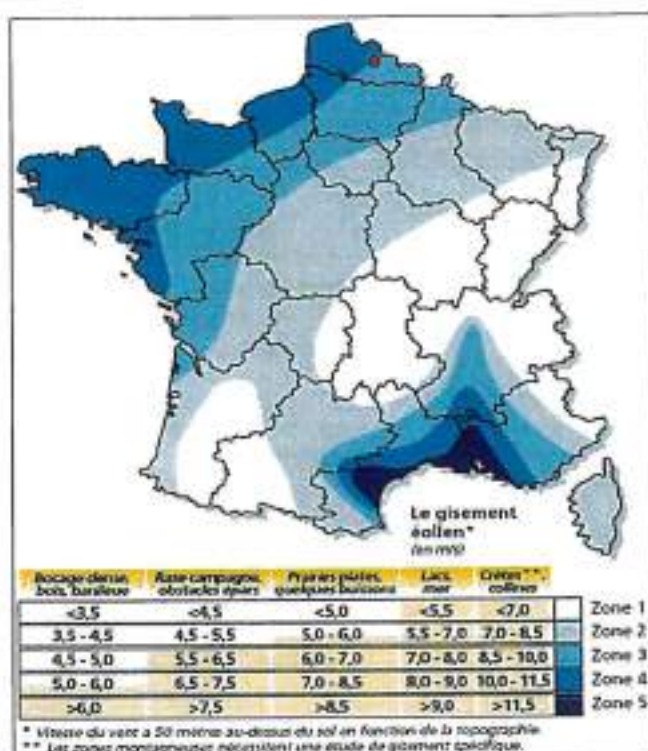
Le projet consistant en partie à construire un bâtiment neuf, l'orientation du bâtiment pourra être optimisée. Un travail de répartition des locaux pourra donc être opéré afin de privilégier les apports solaires naturels dans les locaux de vie à occupation prolongée (salle de classes, bureaux, salle de motricité...). Les locaux techniques, stock et archives pourront être placés au nord.



Potentiel solaire en France

Le potentiel solaire thermique et photovoltaïque du site est inférieur à 1 220 kWh/m²/an. Il n'est donc pas intéressant de s'orienter vers ce type de production pour ce projet.

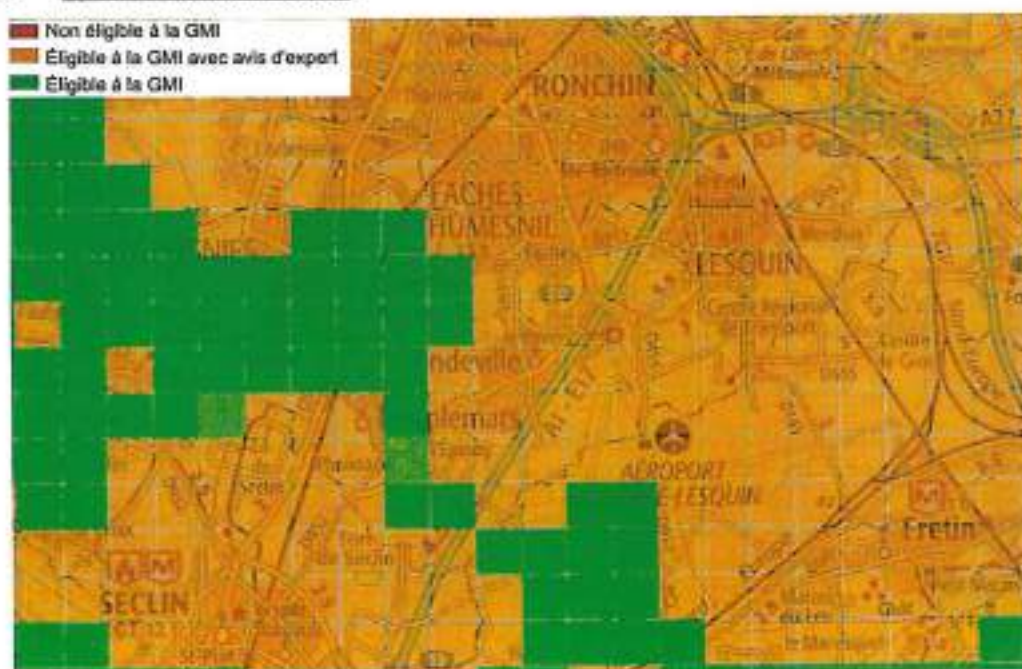
4.2.1.2. Potentiel éolien



Source : www.ademe.fr

Le site étudié se situe dans une zone classée « Zone 3 » par l'ADEME. Le potentiel éolien, au vue des caractéristiques du site (zone urbanisée) est donc considéré comme faible. Il n'est donc pas envisageable de proposer un système d'utilisation de la force éolienne viable économiquement et énergétiquement pour ce projet.

4.2.1.3. Potentiel géothermique



Source : <http://www.geothermie-perspectives.fr>

Le potentiel géothermique du site est défini comme éligible à la Géothermie de Minime Importance, mais avec avis d'expert.

Lien avec les cibles HQE®

Eléments		Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Potentiel solaire	Energie solaire passive	Cible 4 Gestion de l'énergie	La parcelle permet d'optimiser l'orientation des pièces à occupation prolongées	Concevoir une disposition des pièces en fonction des apports solaires naturels afin de limiter l'utilisation de la lumière artificielle et les gênes liées à l'éblouissement et au manque de luminosité
	Energie solaire thermique et photovoltaïque		Le potentiel solaire thermique et photovoltaïque du site est inférieur à 1 220 kWh/m ² /an et donc inexploitable	Il ne sera pas intéressant financièrement d'utiliser l'énergie solaire dans le cadre du projet
Potentiel éolien			Potentiel éolien faible	Le potentiel éolien n'est pas suffisamment important pour l'exploiter dans le cadre du projet
Potentiel géothermique			Le potentiel géothermique du site est considéré comme fort	Effectuer les études de sol nécessaire afin de connaître le potentiel géothermique précis de la parcelle concernée.

4.2.2. Les ressources énergétiques

Il s'agit, dans cette partie du document, de fournir des renseignements concernant les ressources énergétiques présentes sur le site.

4.2.2.1. Gaz

La ville de Vendeville est desservie par le distributeur GRDF, elle se trouve en zone 1. Il existe 6 zones tarifaires numérotées de 1 (la moins chère) à 6 (la plus chère). La zone tarifaire n'influe sur le prix du kWh de gaz naturel que pour les consommations supérieures à 6000 kWh par an (chauffage au gaz). Pour les petits consommateurs, le prix du gaz est identique en tout point du réseau GRDF.

Le gaz de ville distribué par le réseau de GRDF Nord.



4.2.2.2. Réseau chaleur / froid

Aucun réseau de chaleur ou de froid n'existe à Vendeville.

4.2.2.3. Electricité

ERDF est le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de Vendeville. Cette filiale d'EDF assure ainsi le lien entre les lignes hautes et moyennes tensions et le point de raccordement des bâtiments, ainsi que le relevé des compteurs et le dépannage en cas de coupure.



Les agences ERDF Nord, compétentes pour le raccordement et le dépannage, sont :

- ERDF ARE Champagne-Ardenne : 3 rue des Romains, 51065 Reims
- ERDF ARE Picardie : 74 rue Jean-Jaurès, 60100 Creil

4.3. La biodiversité du site

L'étude de la biodiversité présente sur le site permet de déterminer sa valeur écologique et les possibilités de la valoriser ou d'intégrer une biodiversité à plus fort intérêt écologique.

4.3.1. Les milieux naturels

Les 2 sites sont localisés dans des zones majoritairement urbaines : le centre-bourg et sa périphérie. Très peu de milieux naturels sont repérés aux alentours des sites. Une forêt de feuillus en flot est limitrophe des parcelles sud de Vendeville.



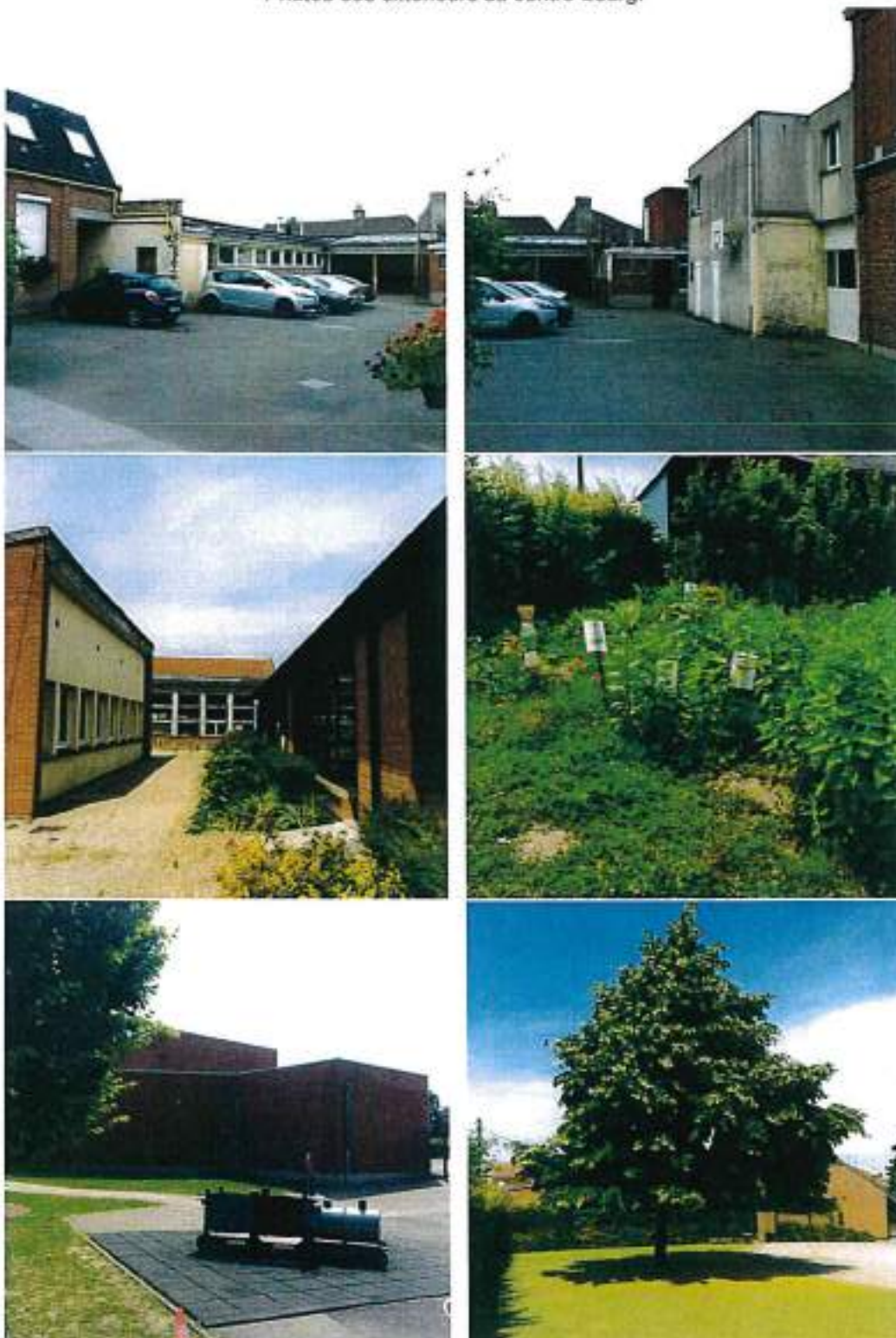
Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

4.3.2. Le paysage

En l'état existant, le centre-bourg est caractérisé par un tissu bâti dense. La mairie, l'école maternelle et l'école élémentaire sont regroupées. Un parking est situé dans la cour de la mairie et un autre au sud de l'école élémentaire.

Quelques espaces verts, arbres et un potager sont présents au niveau des écoles.

Photos des extérieurs du centre-bourg.

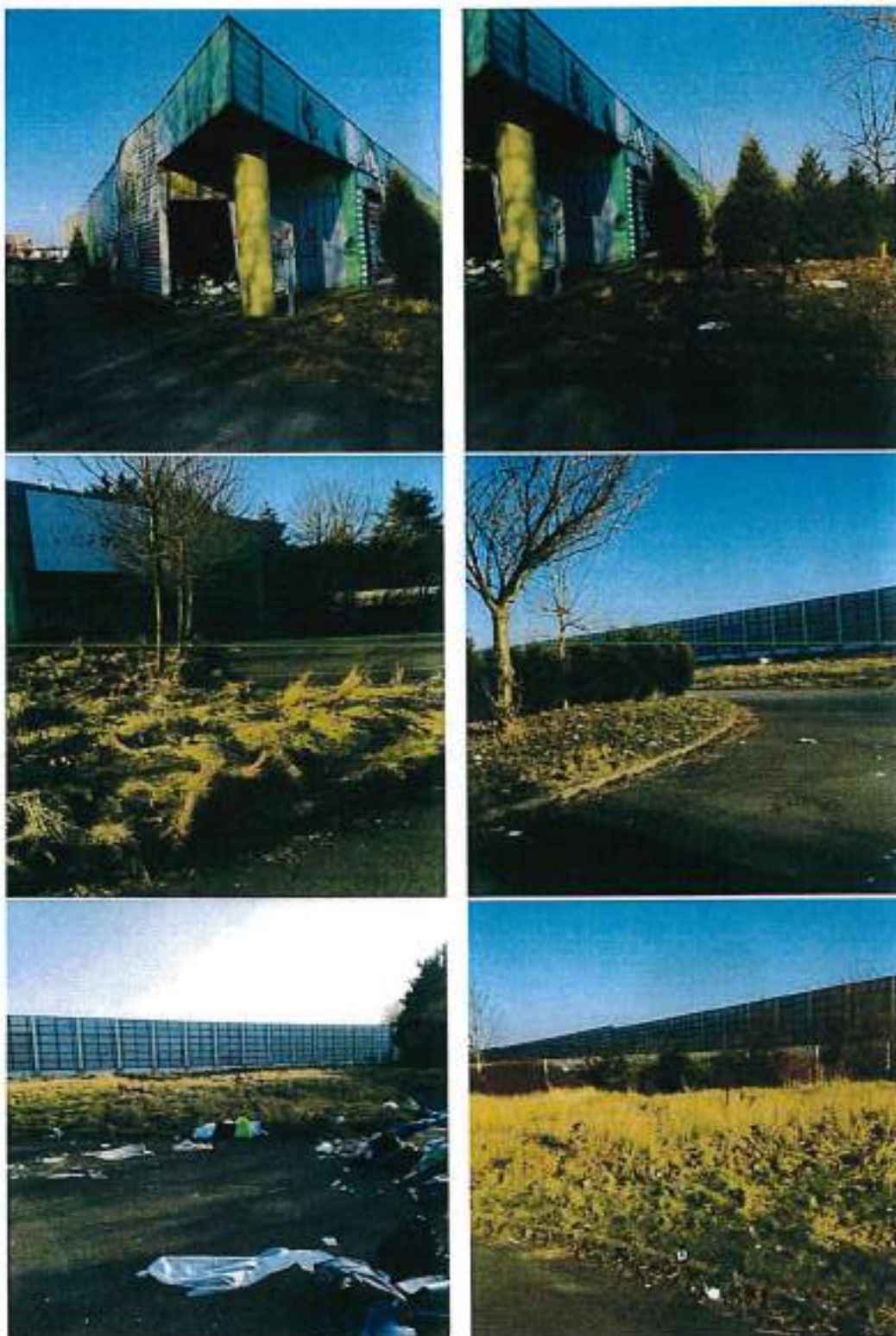




Les parcelles situées au sud sont des friches d'activités. Un bâtiment abandonné est présent sur une partie des terrains. Sur l'autre, L'empris du bâtiment démolé est très perceptible. Le reste des terrains est laissé en espace vert ou recouvert de macadam en lien avec les anciennes activités. Une antenne est située sur un des terrains clairement visible et identifiable depuis la voirie publique (chemin Buet).

Photos des parcelles situées au sud de Vendeville







4.3.3. Occupation du sol et l'environnement bâti



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Le centre-bourg constitue la centralité de la commune de Vendeville. Actuellement, cette zone donne sur la rue de Seclin, axe de desserte principal de la commune. Le tissu bâti est donc plus dense là où la centralité est la plus importante. Ce quartier est mixte, on y trouve de l'habitat, des services et des commerces/activités. En périphérie du centre-bourg, les quartiers sont majoritairement résidentiels. En entrée et sortie de ville, à proximité des axes de communication majeurs se développent les zones d'activités.

L'espace délaissé au sud en fait partie. Cette étude cherche à renouer cet espace limitrophe des quartiers résidentiels au centre-bourg. Afin de pouvoir répartir également les équipements et services sur la commune. Cette zone dispose d'un avantage : elle est facilement accessible depuis le centre-bourg et le tissu urbain y est plus lâche. Il est important de préciser qu'un projet de lotissement s'établit au sud du centre-bourg et à l'ouest de la zone délaissée. Cette zone est d'autant plus stratégique pour desservir les nouveaux quartiers de la commune.

La zone au sud est desservie par deux voies : la rue du fort et le chemin Buet.

Les deux zones concernées par l'étude forment un triangle avec le projet de lotissement localisé entre le centre-bourg et la zone du Courbillon. Les futures constructions ne comprennent que des logements individuels (de types T4 ou T5). Le projet compte 36 logements. Une zone de rencontre et des liaisons piétonnes sont prévues dans le projet et notamment vers le centre-bourg 1. Une continuité est à conserver avec le centre-bourg 1 et le centre-bourg 2.

Perspectives et plan masse du projet de lotissement



4.4. Les éléments qui structurent le territoire

L'ensemble des infrastructures présentes dans l'environnement immédiat de la zone étudiée est répertorié dans cette partie de l'analyse.

- Monuments classés et sites inscrits

Il n'y a ni monument classé, ni site inscrits à Vendeville.

- Lieux remarquables :

- Eglise Saint Eubert, Pèlerinage Sainte Rita et le monument aux morts du cimetière



4.5. Les équipements

4.5.1. Les commerces

Le centre-bourg donne directement sur la rue de Seclin, axe commercial majeur sur la commune.
En périphérie du tissu urbain, se sont développées à proximité des axes de transports importants des zones d'activités également.





4.5.2. Les services de proximité

Les différents services disponibles à proximité de la commune de Vendeville sont donnés à titre d'information. Cette liste est non exhaustive.

Thèmes	Service	Nom	Adresse	Téléphone
Santé	Infirmier infirmière	Mme Finet Virginie	115 Bis r Seclin, 59175 VENDEVILLE	03 20 49 07 78
		Mme Deswarte Caroline	1 Bis r Fâches, 59175 VENDEVILLE	03 20 49 07 78
	Médecin généraliste	Docteur Ducamp Marc	2 r Avelin, 59175 VENDEVILLE	03 20 60 00 58
	Kinésithérapeute	M Thomas Lladeres	115 Bis r Seclin, 59175 VENDEVILLE	03 20 52 28 29
	Dentiste	Mme Degand Fabienne	1 Bis r Fâches, 59175 VENDEVILLE	03 20 60 27 19
		Mme Pelayo Eva	1 Bis r Fâches, 59175 VENDEVILLE	03 20 60 27 19

Ecoles élémentaire et maternelle de Vendeville



Ecoles maternelle et primaire

Lien avec les cibles HQE®

Eléments		Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Environnement bâti		Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Aucun bâtiment ou façade de la commune ne sont classés ou protégés dans le périmètre immédiat du site	Veiller tout de même à préserver l'harmonie des bâtiments en respect du PLU
Services de proximité	Gestion des déchets de chantier	Cible 3 Chantier à faible impact	Plateforme de regroupement et de tri des déchets issus du BTP à moins de 100 km	Anticiper la prise en compte des exigences du référentiel HQE® concernant la gestion des déchets de chantier (cf. Tableau des plateformes de gestion des déchets issus du BTP)
		Cible 6 Gestion des déchets d'activité	Une plateforme de valorisation à proximité immédiate du site selon la FFBTP –ADEM (environ 5 kilomètres)	Profiter de la proximité de la plateforme de valorisation des déchets pour optimiser au maximum la gestion des déchets du chantier.

4.6. Les déplacements

4.6.1. Les axes routiers

L'accès de la mairie se fait par la rue de Seclin, qui est une voie dite « de liaison régionale » (départementale passante). Pour l'accès aux écoles, le restaurant scolaire et la bibliothèque, l'accès se fait par la rue du guet, qui est une voie dite « de liaison locale ». La voie locale est une rue dont le passage n'est pas important et qui n'engendre pas de nuisance ou de danger en particulier. Par contre, la rue de Seclin est une route très passante et est un accès direct à l'autoroute A1 (direction Lille ou Paris), soit un axe très fréquenté. La rue de Seclin est donc à surveiller, aussi bien pour la sécurité des piétons et cyclistes (pour les enfants par exemple), qu'en nuisances sonore (bruit important des camions et des voitures) et olfactives (pollution).

Les parcelles situées au sud ne sont desservies que par des voiries secondaires ou locales : chemin Buet et rue du Fort. Elles desservent en priorité les quartiers résidentiels. Elles rejoignent facilement la rue de Seclin. Il est plus difficile d'envisager des flux de circulation plus importants sur le chemin Buet. Le gabarit de la rue du Fort peut plus aisément faire la liaison entre la rue de Seclin et les parcelles au sud. Ces parcelles sont bordées par l'A1, un axe majeur et bruyant. La prise en compte de ces nuisances est primordiale dans l'aménagement de la future zone. L'isolation acoustique sera également un paramètre déterminant pour le confort des usagers.

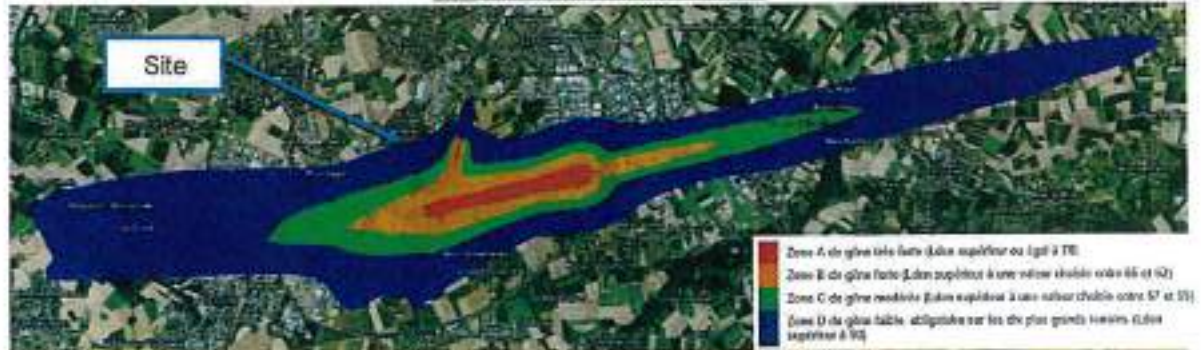


Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

4.6.2. Nuisances acoustiques

En plus de la proximité d'axes très passant et bruyant (rue de Seclin et Autoroute A1) qui demanderont un traitement acoustique, le site étudié se situe à la limite de l'aire d'influence de l'aéroport de Lesquin. L'aéroport est situé à 1 kilomètre à vol d'oiseau du site étudié. Cette contrainte peut engendrer quelques nuisances sonores. Néanmoins, des études montrent que le site étudié est en dehors des nuisances anormales dues à cet aéroport (hors voies aériennes).

Coulairs aériens de l'aéroport



Carte des nuisances dues à l'aéroport sur le site



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Plan de servitudes Aéronautiques (PSA)



Source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

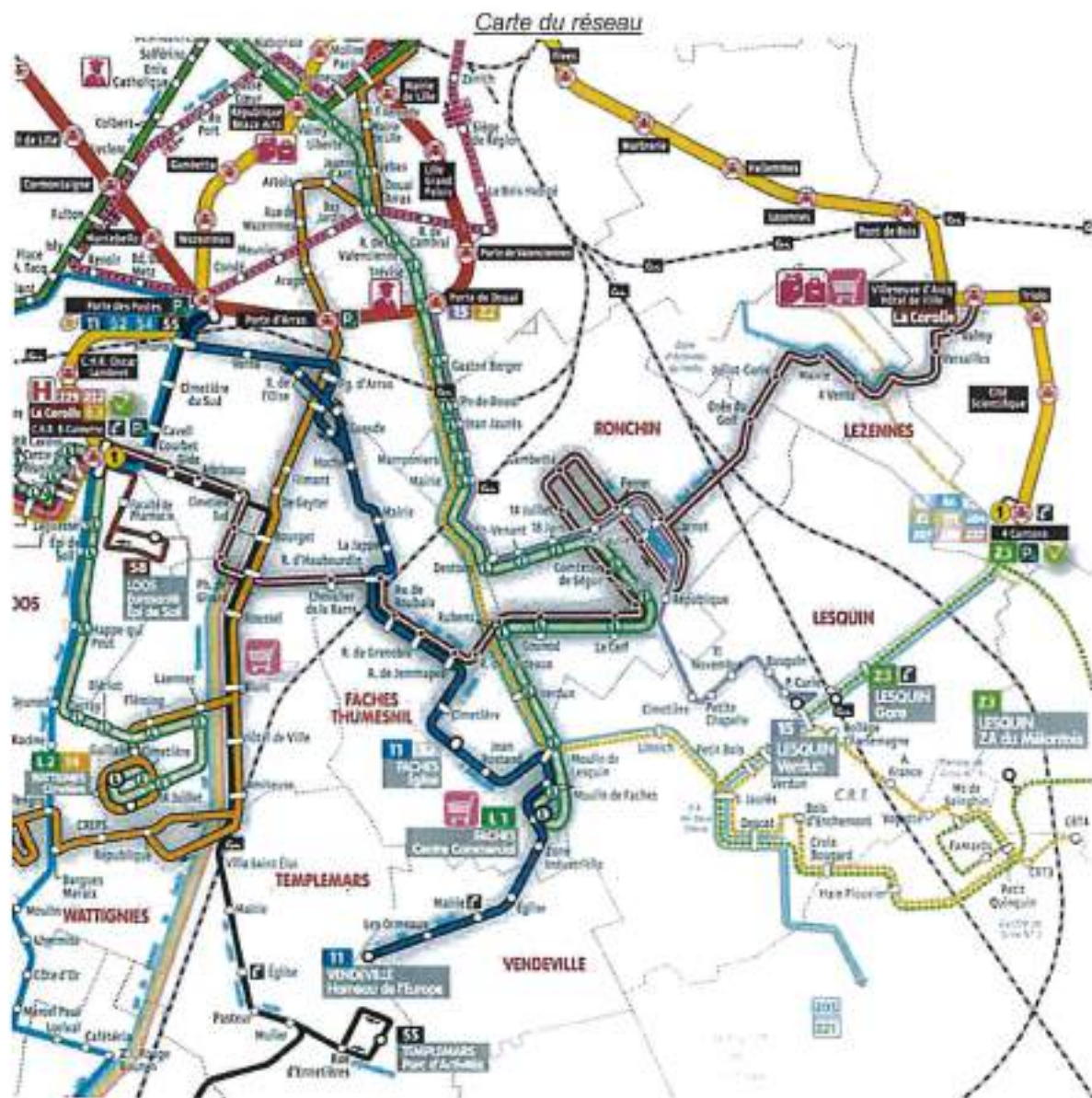
Lien avec les cibles HQE®

Eléments	Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Nuisances acoustiques	Cible 9 Confort acoustique	Nuisance possible dues à la route départementale, l'autoroute et à l'aéroport.	Veiller à assurer un minimum d'isolation acoustique aux bâtiments afin de respecter les décrets 95-20 et 95-21

4.6.3. Les transports

4.6.3.1. Transports en commun

La commune de Vendeville est desservie par le réseau de transport en commun Transpole.

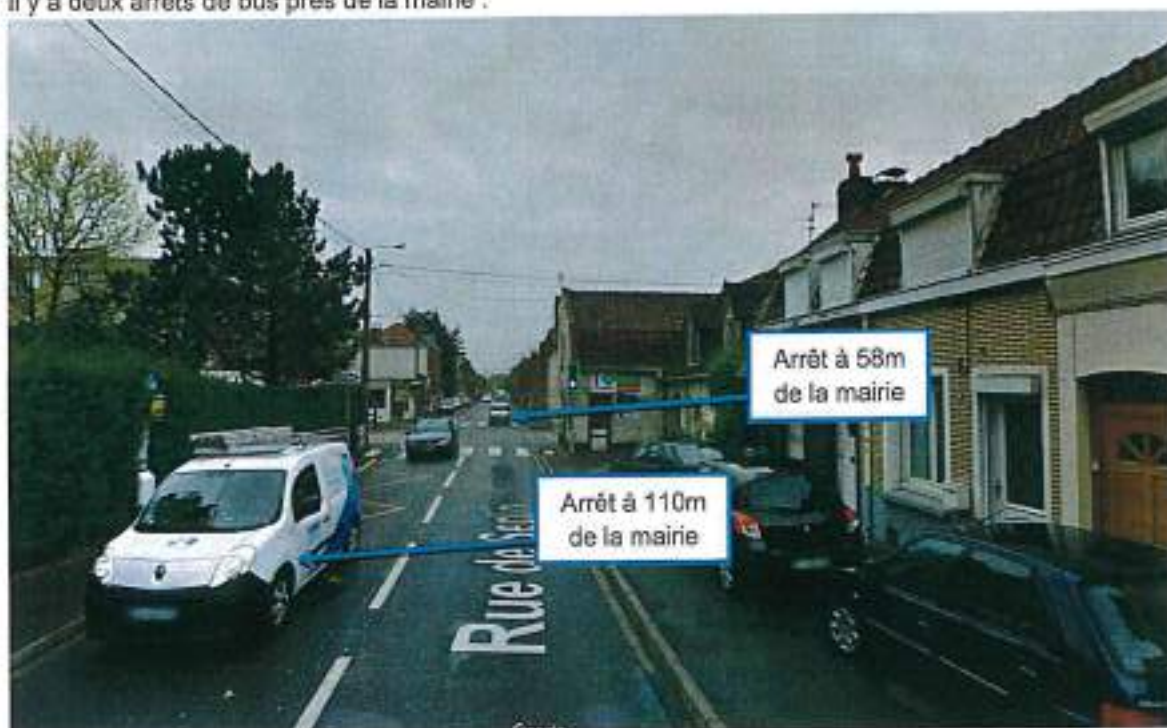


L'arrêt le plus proche est celui de la « Mairie ». Il dessert directement le centre-bourg.

Une seule ligne de bus passe par Vendeville. La ligne 11 est à destination de Lille (Porte des Postes) en passant par Fâches Thumesnil.

Sur Vendeville, un point Info Service concernant les lignes de bus est implanté au Tabac "Le Tom Top" 19, rue de Seclin.

Il y a deux arrêts de bus près de la mairie :



La commune de Vendeville ne dispose d'aucune gare. Une gare se situe à proximité de Templemars, commune limitrophe.

Une gare est située sur la commune de Templemars, rue Louis Sury.



4.6.3.2. Mobilités douces

- Liaison piétonne



La rue du Guet est limitée à 20km/h. Des liaisons piétonnes et sécurisées permettent de relier le centre-bourg aux parcelles situées au sud.





▪ **Accès pour les cyclistes**

Aucune piste cyclable réservée n'est actuellement délimitée aux abords du site étudié (centre-bourg et parcelles au sud). Il n'y a pas de parking pour les deux roues non plus.

4.6.3.3. Stationnements sur le site

o Pour la mairie :

- Un parking est présent dans la cour de la mairie (pour le personnel).
- Le public se gare sur les trottoirs à proximités de la mairie ou dans les rues adjacentes.
- Il n'y a aucune place de stationnement réservée aux personnes à mobilités réduites.

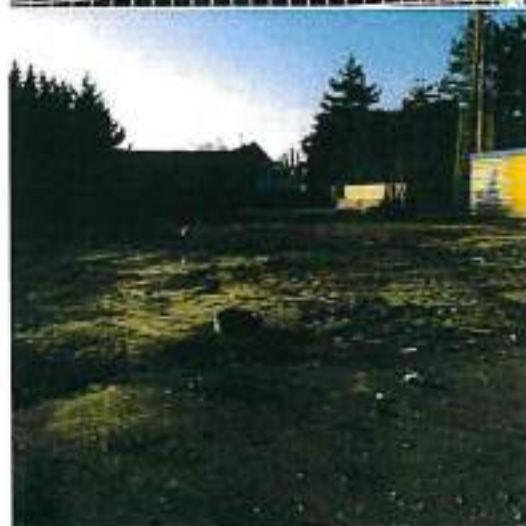


o Pour les écoles et la bibliothèque :

- Deux parkings sont situés près des écoles et de la bibliothèque (pour environ 30 places). De plus, une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite est présente juste à côté de la bibliothèque.



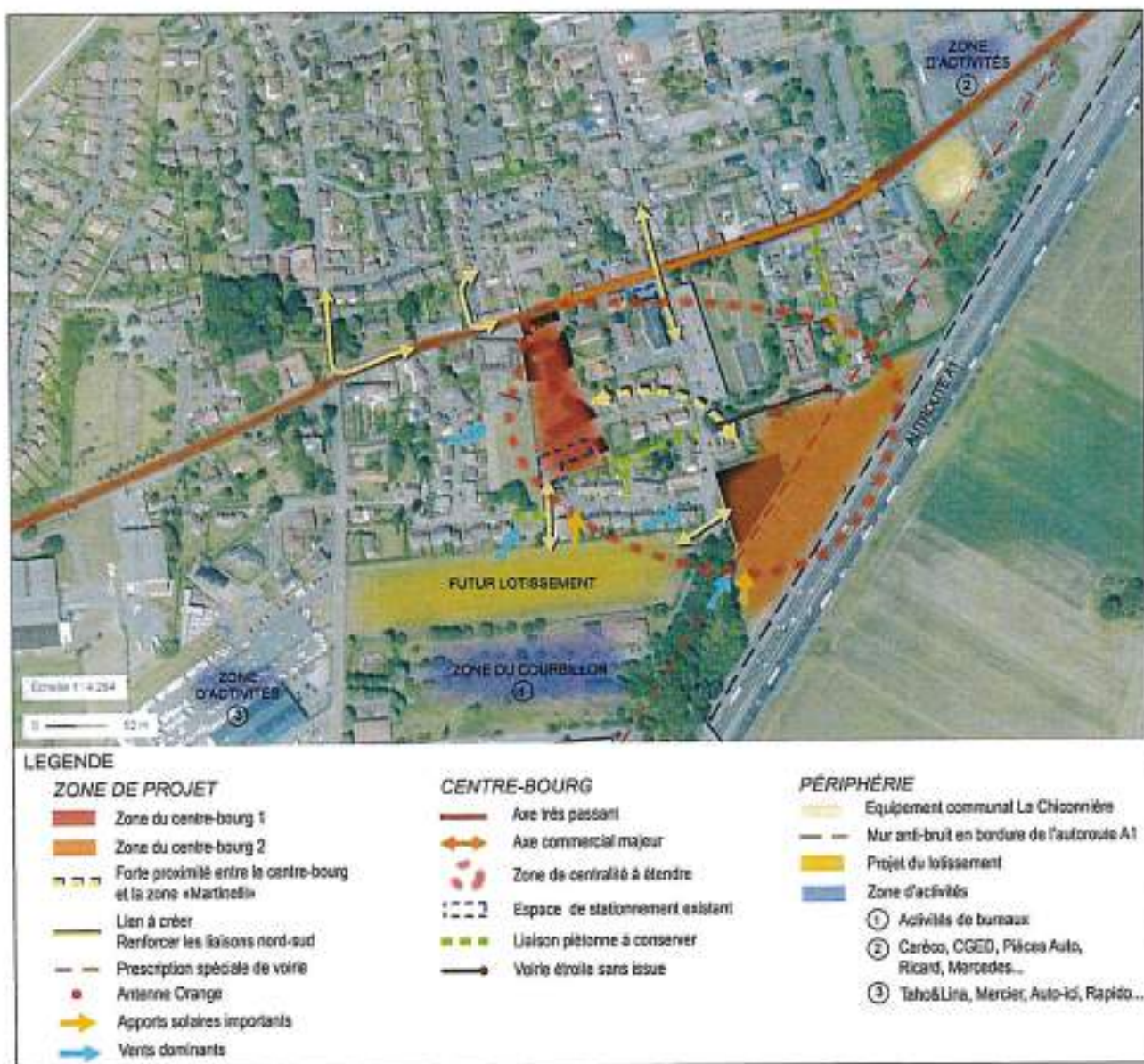
Concernant les parcelles situées au sud, des anciens espaces de stationnement en lien avec les anciennes activités présentes. Ces espaces ne peuvent être réutilisés en l'état et nécessiteront d'être requalifiés.



Lien avec les cibles HQE®

Eléments		Cible(s) concernée(s)	Etat des lieux	Préconisations
Axes routier		Cible 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Le site se situe sur une route départementale desservant l'autoroute A1 et une rue dite « locale ».	Eviter les nuisances au maximum pour les parcelles au sud.
Transports	Transports en commun		Présence d'un arrêt de bus desservant une ligne importante non loin du site.	Valoriser les transports en commun.
	Transports doux		Liaisons piétonnes au sud du centre-bourg, le reliant aux parcelles sud.	Prolonger et valoriser les liaisons piétonnes si possible.
	Stationnements		Stationnement PMR présent à proximité de l'école. Aucune place PMR pour la mairie.	Le Stationnement PMR sur les écoles est bon. Ajouter une place de stationnement PMR pour la mairie.

5. Synthèse



Thèmes abordés	Objet de l'étude		Lien avec cibles HQER	Etat des lieux	Préconisations
Identification des caractéristiques de la parcelle concernée	Particularités climatiques du site	Vents dominants	Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Les vents dominants proviennent principalement du sud-ouest	L'environnement bâti étant plutôt dense aux alentours de la parcelle, celui-ci protégera en partie le site. Il sera tout de même utile de s'assurer que cette protection sera suffisante et de prévoir une orientation du bâtiment / disposition des pièces adaptée afin de limiter l'impact des vents dominants.
		Pluviométrie	Cible 5 Gestion de l'eau	Pluviométrie importante de plus de 740 mm d'eau par an	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de dispositif de récupération de l'eau de pluie afin de la réutiliser dans le cadre de l'entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie, arrosage d'un potager pour l'école... - Mise en place d'une gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration et/ou rétention) afin de limiter le débit d'eau dans le réseau d'assainissement de la commune
		Ensoleillement et irradiation	Cible 4 Gestion de l'énergie	Ensoleillement limité : 1660h/an Irradiation faible : 750-800 kWh/m²	Utilisation de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque non viable économiquement
		Amplitude thermique		C'est le mois de janvier qui est le plus rude et qui nécessitera donc le plus de chauffage	Prendre les caractéristiques thermiques en considération dans le choix du système de chauffage et de ventilation (calcul thermique et choix techniques)
	Contraintes liées aux réglementations en vigueur		Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Des prescriptions particulières existent pour le projet dans Le PLU	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à des sondages sur les terrains et adapter les techniques de construction - Rechercher l'unité d'aspect extérieur des constructions - Assurer une perception discrète dans le paysage - Vérifier les teintes et les matériaux des murs possible en fonction du PLU - Adapter les nombres d'arbres par rapport aux places de parking décrit dans le PLU - Aménagement des espaces verts par des essences locales - Prendre en compte la prescription spéciale de voirie pour les parcelles le long de l'A1.

Thèmes abordés	Objet de l'étude		Lien avec cibles HQE®	Etat des lieux	Préconisations
Compartiments environnementaux	Sol	Risques hydrologiques	Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Aléa d'inondation qualifié de faible sur la parcelle concernée par le projet	Consulter le <i>PPRI</i> concerné

Thèmes abordés	Objet de l'étude		Lien avec cibles HQE®	Etat des lieux	Exemples de préconisations
Ressources naturelles et énergétique	Potentiel solaire	Energie solaire passive	Cible 4 Gestion de l'énergie	La parcelle permet d'optimiser l'orientation des pièces à occupation prolongées	Concevoir une disposition des pièces en fonction des apports solaires naturels afin de limiter l'utilisation de la lumière artificielle et les gênes liées à l'éblouissement et au manque de luminosité.
		Energie solaire thermique et photovoltaïque		Le potentiel solaire thermique et photovoltaïque du site est inférieur à 1 220 kWh/m ² /an et donc inexploitable	Il ne sera pas intéressant financièrement d'utiliser l'énergie solaire dans le cadre du projet
	Potentiel éolien			Potentiel éolien faible	Le potentiel éolien n'est pas suffisamment important pour l'exploiter dans le cadre du projet.
	Potentiel géothermique			Le potentiel géothermique du site est considéré comme fort	Effectuer les études de sol nécessaire afin de connaître le potentiel géothermique précis de la parcelle concernée.

Thèmes abordés	Objet de l'étude	Lien avec cibles HQE®	Etat des lieux	Exemples de préconisations	
Infrastructures	Environnement bâti	Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Aucun bâtiment ou façade de la commune ne sont classés ou protégés dans le périmètre immédiat du site étudié	Veiller tout de même à préserver l'harmonie des bâtiments en respect du PLU	
Accessibilité et mobilité	Axes routiers	Cible 1 Intégration du bâtiment dans son environnement immédiat	Le site se situe sur une départementale desservant l'autoroute A1 et une rue dite « locale »	Veiller à l'isolation acoustique des bâtiments.	
	Transports		Transports en commun	Présence d'arrêts de bus desservant une ligne importante non loin du site	Valoriser les mobilités douces.
			Transports doux	Aucune piste cyclable.	
			Stationnements	Stationnement PMR présent à proximité de l'école. Aucune place PMR pour la mairie.	

Thèmes abordés	Objet de l'étude	Lien avec cibles HQE®	Etat des lieux	Exemples de préconisations
Risques industriels	Nuisances acoustiques	Cible 11 Confort olfactif	Pas de nuisance au niveau des routes. Nuisance possible au niveau de la voie ferrée et l'aéroport situés à proximité.	Veiller à assurer un minimum d'isolation acoustique aux bâtiments afin de respecter les décrets 95-20 et 95-21